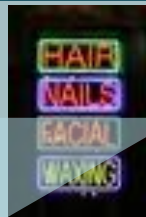


TERRITOIRES DU NORD-OUEST

NORMES APPLICABLES AUX ÉTABLISSEMENTS QUI DISPENSENT DES SERVICES AUX PARTICULIERS

ESP



Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

Table des matières

Objet	3
Conditions d'application	3
Base législative.....	4
Contexte.....	4
Nouveaux services aux particuliers et nouvel équipement.....	5
Lavage des mains	12
Gants	13
Masque	13
Blouse.....	13
Équipement et cadre de travail	13
3.1 Exigences relatives aux lieux physiques.....	15
4.1 Objets coupants ou pointus et contenants approuvés.....	19
5.1 Classification de l'équipement.....	20
5.2 Nettoyage.....	21
5.2.1 Exigences générales relatives au nettoyage	21
5.2.2 Nettoyage de l'équipement et des instruments.....	21
5.3 Fréquences générales de nettoyage	23
5.3.1 Nettoyage des surfaces de travail contaminées par du sang ou des liquides organiques	23
5.4 Désinfection	24
5.4.1 Principes généraux de désinfection	24
5.5 Stérilisation	25
5.5.1 Exigences générales relatives à la stérilisation	26
5.6 Élimination de l'équipement et des déchets	31
5.7 Tenue de dossiers	31
6.1 Santé et sécurité au travail	32
6.1.1 Principes généraux pour le lavage des mains	32
6.2 Santé du client	33
7.1 Causes d'exposition	34
7.2 Procédure en cas d'exposition à du sang ou à des liquides organiques.....	34
8.1 MANUCURE, PÉDICURE ET TRAITEMENT POUR LES ONGLES	36

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

8.1.1 Onychomycose (champignon) et « moisissure » des ongles	36
8.1.2 Exigences complétant les normes générales	36
8.2 ÉLECTROLYSE ET ÉPILATION AU LASER	37
8.2.1 Exigences complétant les normes générales	37
8.3 TATOUAGE ET MICROPIGMENTATION	38
8.3.1 Exigences complétant les normes générales à respecter avant le tatouage et la micropigmentation	38
8.3.2 Exigences complétant les normes générales à respecter après le tatouage et la micropigmentation	39
8.4 PERÇAGE CORPOREL	40
8.4.1 Exigences complétant les normes générales	40
8.5 PERÇAGE DES LOBES D'OREILLES	41
8.5.1 Exigences complétant les normes générales	41
8.6 ACUPUNCTURE.....	42
8.6.1. Exigences complétant les normes générales	42
8.7 COIFFURE ET RASAGE.....	43
8.8 IRRIGATION DU CÔLON.....	45
8.9. BRONZAGE	45
Annexe 1 : Le méthacrylate de méthyle (MMA).....	78
Annexe 2 : Les chandelles auriculaires	79

1. INTRODUCTION

Objet

Les Territoires du Nord-Ouest ont établi des normes pour les établissements qui dispensent des services aux particuliers (ESP) en vue de réduire le risque d'infection pour les clients et les employés de ces établissements, notamment la transmission d'infections par le sang, les infections de la peau et des tissus mous ainsi que tout autre genre d'infection.

Une exposition percutanée (à travers la peau) ou par voie muqueuse à du sang ou à des liquides organiques peut être à l'origine d'une infection transmise par le sang causée par une exposition à des agents pathogènes comme l'hépatite B (VHB), l'hépatite C (VHC), le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), d'autres rétrovirus humains, des bactéries ou des agents pathogènes à risque comme les mycobactéries. Des infections de la peau et des tissus mous peuvent également survenir par suite d'une exposition à des bactéries, des virus ou des champignons courants. C'est pourquoi il importe, dans tous les établissements qui dispensent des services aux particuliers, de prendre les précautions nécessaires pour prévenir et contrôler les infections. Il est de la responsabilité de l'exploitant d'un ESP de veiller à ce que tous les employés de l'établissement soient sensibilisés aux exigences relatives à la lutte contre les infections qui sont précisées dans le *Règlement sur les établissements qui dispensent des services aux particuliers* et dans les présentes normes.

Il est important de savoir que le sang et les liquides organiques n'ont pas besoin d'être visibles sur les instruments ou toute autre surface pour permettre la transmission d'une infection. Les mains sales sont en fait le mode le plus fréquent de transmission d'infection!

Conditions d'application

Ces normes s'appliquent à tous les établissements qui dispensent des services aux particuliers, notamment, mais sans s'y limiter :

- à l'établissement d'un barbier, d'un cosmétologue, d'un épilectrolyste, d'un esthéticien, d'un coiffeur, d'un manucure, d'un pédicure, d'un tatoueur, d'un acupuncteur, d'un massothérapeute, d'un naturopathe et d'un chiropraticien;
- aux gymnases, centres de spa, centres de culture physique, centres minceur et salons de bronzage;
- aux établissements offrant des services de pose, d'entretien ou d'enlèvement d'ongles artificiels, d'irrigation du côlon, de perçage des oreilles ou de perçage corporel, de marquage corporel, d'épilation au laser, de micropigmentation ou de rasage;

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- aux établissements ou aux endroits accessibles au public (p. ex. les installations récréatives publiques) munis d'un bain de boue, d'un sauna ou d'un bain de vapeur;
- aux pièces ou autres endroits d'un collège ou d'une école, ou les pièces ou autres endroits où se déroule un programme d'entraînement, où les services aux particuliers sont effectués sur des êtres humains dans le cadre de l'entraînement ou encore où l'équipement utilisé à cette fin est nettoyé, désinfecté, stérilisé ou entreposé.

Les normes qui suivent présentent des recommandations générales applicables à tous les établissements qui dispensent des services aux particuliers et à l'équipement qui y est utilisé. Un résumé des exigences relatives à chaque domaine d'activité est ensuite présenté.

Base législative

Ce document doit être utilisé conjointement avec la *Loi sur la santé publique* des Territoires du Nord-Ouest, de même qu'avec le *Règlement sur les établissements qui dispensent des services aux particuliers* et le *Manuel de lutte contre les infections des TNO (NWT Infection Control Manual)*.

Afin de pouvoir renouveler leur permis d'exploitation, tous les établissements qui dispensent des services aux particuliers devront se soumettre à une inspection annuelle.

Ces normes s'appliquent également aux établissements qui dispensent des services aux particuliers suivants :

- de tels établissements situés dans tout emplacement, notamment dans une maison ou un véhicule, ou que l'on trouve lors d'un congrès, d'une exposition, d'une foire, d'un festival ou d'un salon professionnel;
- de tels établissements temporaires ou permanents;
- de tels établissements qui sont à but lucratif ou qui offrent des services à titre non lucratif.

Elles ne s'appliquent pas à la peinture faciale exécutée dans un emplacement temporaire comme à l'occasion d'un congrès, d'une exposition, d'une foire, d'un festival ou d'un salon professionnel.

Contexte

La gamme de services offerts par les établissements qui dispensent des services aux particuliers s'étend des soins capillaires aux interventions effractives comme le tatouage et le perçage. L'absence de pratiques pour prévenir et contrôler les infections dans les établissements de ce type peut autant affecter la santé du client que présenter un risque pour l'employé. Une infection peut se propager pendant une intervention même en l'absence de pénétration cutanée.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

Les employés qui connaissent les pratiques de prévention et de contrôle des infections et qui les adoptent constamment réduiront considérablement le risque de transmission d'infections dans les établissements qui dispensent des services aux particuliers.

Nouveaux services aux particuliers et nouvel équipement

Il est recommandé de contacter le Bureau de l'administrateur en chef de la santé publique pour connaître les directives à suivre avant d'offrir de nouveaux genres de services aux particuliers, d'entreprendre de nouvelles interventions ou d'utiliser de l'équipement qui n'est pas décrit dans les présentes normes.

2. GLOSSAIRE

Les définitions suivantes, ainsi que les définitions trouvées dans la *Loi sur la santé publique* et le *Règlement sur les établissements qui dispensent des services aux particuliers* des TNO, s'appliquent à l'ensemble du présent document.

Acupuncture – Usage d'aiguilles fines et longues insérées dans la peau à des « points d'énergie » précis du corps à des fins thérapeutiques. Leur insertion peu profonde peut être suivie d'une lente rotation, qui fait partie du traitement.

Agents infectieux – Micro-organismes, comme les virus, les bactéries ou les champignons, qui peuvent causer une maladie (aussi appelés « agents pathogènes »).

Antiseptique – Produit chimique qui inhibe la croissance et le développement de micro-organismes sur la peau humaine ou dans les muqueuses.

Applicateur – Instrument à usage unique servant à appliquer une substance comme de la cire et qui comprend une spatule jetable ou un instrument semblable.

Asepsie – Ensemble de pratiques et de procédures effectuées dans un environnement contrôlé afin de minimiser la contamination par des agents pathogènes.

Bactérie – Micro-organisme unicellulaire pouvant causer une maladie chez les plantes, les animaux ou les êtres humains.

Contamination – Présence d'un agent infectieux sur une surface, un vêtement, un instrument, un objet inanimé ou une substance comme l'eau ou d'autres liquides.

Contamination croisée – Transfert d'un agent infectieux d'une source contaminée vers une cible saine.

Contenant approuvé pour objets coupants ou pointus – Contenant inviolable, étanche et non perforable prévu spécialement pour recueillir les objets coupants ou pointus. Il doit être doté d'un couvercle ou bouchon hermétique et être clairement étiqueté comme présentant un risque biologique.

Cosmétologie – Maquillage temporaire du visage ou d'une autre partie du corps.

Crayon hémostatique – Bâtonnet blanc médicamenteux, souvent fabriqué avec de l'alun, que l'on peut utiliser pour faire cesser l'écoulement du sang d'une plaie ou d'une coupure. Le crayon ne doit jamais entrer en contact direct avec la plaie ou la plaie ouverte, mais être utilisé avec un applicateur jetable.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

Déchets infectieux – Déchets qui pourraient être contaminés par des micro-organismes pathogènes, c.-à-d. des bactéries, des champignons ou des virus.

Désinfectant – Substance utilisée pour détruire les bactéries, les champignons, les virus et certaines spores bactériennes (selon le niveau du désinfectant et le temps de contact) présents sur les objets inanimés.

Désinfection – Procédure visant à tuer ou à éliminer la plupart des micro-organismes pathogènes, à l'exception d'un grand nombre de spores bactériennes. Il existe différents niveaux de désinfection.

Désinfection de base – Niveau de désinfection nécessaire dans le cadre du traitement d'équipement non critique ou de certaines surfaces de l'environnement. Les désinfectants de base éliminent la plupart des bactéries végétatives et certains champignons, de même que les virus enveloppés (avec enveloppe lipidique). Ils n'éliminent pas les mycobactéries ni les spores bactériennes. Il faut nettoyer soigneusement l'équipement avant de lui faire subir une désinfection de base.

Désinfection de niveau élevé – Niveau de désinfection nécessaire dans le cadre du traitement d'équipement semi-critique. Les procédures de désinfection de niveau élevé détruisent les bactéries végétatives, les mycobactéries, les champignons, les virus enveloppés (avec enveloppe lipidique) et les virus nus (sans enveloppe lipidique), mais pas nécessairement les spores bactériennes. Il faut nettoyer soigneusement l'équipement avant de lui faire subir une désinfection de niveau élevé.

Désinfection de niveau intermédiaire – Niveau de désinfection nécessaire dans le cadre du traitement de certains types d'équipement semi-critique. La désinfection de niveau intermédiaire élimine les mycobactéries, la plupart des virus et les bactéries. Il faut nettoyer soigneusement l'équipement avant de lui faire subir une désinfection de niveau intermédiaire.

Électrolyse – Épilation corporelle par l'insertion d'un filament rigide dans le follicule pileux à l'endroit où la tige du poil émerge. Un courant électrique traverse le filament pour détruire le follicule, puis le poil est retiré à l'aide d'une pince à épiler.

Équipement critique – Équipement ou dispositif qui pénètre des tissus stériles, y compris le système vasculaire (p. ex. une aiguille). L'équipement critique pose un risque élevé d'infection en cas de contamination de celui-ci par un micro-organisme ou des spores bactériennes. Avant d'être réutilisé, l'équipement critique doit être soigneusement nettoyé et stérilisé.

Équipement effractif – Tout équipement conçu pour pénétrer dans la peau.

Équipement non critique – Équipement ou dispositif qui entre seulement en contact avec la peau intacte (mais non avec les muqueuses) ou n'est pas en contact direct avec

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

le client. Avant d'être réutilisé, l'équipement non critique doit être nettoyé et peut également demander une désinfection de base (p. ex. équipement utilisé pour la pose de ventouses).

Équipement semi-critique – Équipement ou dispositif qui entre en contact avec de la peau endommagée ou avec les muqueuses, mais en général sans les pénétrer (p. ex. des pinces utilisées pour enlever des poils sous-cutanés). Avant d'être réutilisé, l'équipement semi-critique doit être soigneusement nettoyé et subir, au minimum, une désinfection de niveau intermédiaire.

Esthétique – Utilisation de différentes techniques sur l'épiderme humain. Les techniques d'esthétique peuvent comprendre, sans s'y limiter, le bain de vapeur pour le visage, l'exfoliation, l'épilation à la cire, le nettoyage des pores, l'extraction des points noirs et l'exfoliation chimique. Il peut également s'agir de donner des indications au client sur les soins de la peau et sur la bonne méthode d'application du maquillage dans le but de camoufler les cicatrices et les imperfections.

Fournitures à usage unique (jetables) – Tout instrument ou article conçu pour être utilisé une seule fois et jeté ensuite parce qu'il ne peut pas être nettoyé, désinfecté ou stérilisé efficacement.

Hygiène (ou lavage) des mains – Procédure visant à retirer ou à détruire les micro-organismes présents sur les mains en lavant ces dernières avec du savon sous un jet d'eau tiède.

Infection – Entrée et multiplication de micro-organismes infectieux dans l'organisme.

Infection transmissible par le sang – Tout agent microbiologique pouvant être transmis au contact du sang d'un individu infecté. C'est le cas notamment du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), de l'hépatite B (VHB) et de l'hépatite C (VHC).

Intervention effractive – Toute intervention traversant la barrière de la peau (p. ex., tatouage, micropigmentation, perçage corporel, électrolyse, acupuncture).

Irrigation du côlon – Procédé qui consiste à purger le côlon et le tube intestinal des excréments et des toxines non spécifiques en introduisant dans le côlon de l'eau à faible pression.

Liquide organique –

- 1) Tout liquide provenant du corps, notamment le sang, l'urine, la salive, les expectorations, les larmes, le sperme, le lait maternel et les sécrétions vaginales.
- 2) En général, on emploie ce terme en référence aux liquides auxquels les employés d'un ESP sont susceptibles d'être exposés, comme le sang, l'urine ou la salive.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

Toute personne exposée à un liquide organique s'expose à divers risques potentiels pour la santé, notamment l'hépatite A, l'hépatite B et le VIH.

Loi sur la santé publique (L.T.N.-O. 2007, ch. 17) – Loi qui régit la protection et la promotion de la santé publique aux Territoires du Nord-Ouest.

Manucure – Traitement ou soins des mains et des ongles, qui peut comprendre le renforcement ou la prolongation des ongles naturels par la pose d'ongles artificiels (y compris d'ongles acryliques).

Marquage corporel – Procédé qui consiste à imprimer une marque, un symbole ou un motif sur la peau d'un individu par une brûlure qui produira une cicatrice.

Micropigmentation – Procédé proche du tatouage, également appelé « maquillage permanent » ou « tatouage cosmétique », qui consiste à injecter dans la peau, de façon permanente mais non définitive, des encres ou des pigments colorés pour simuler un maquillage. Pour introduire le pigment, on utilise un dermographe (« machine à tatouer ») classique ou une aiguille à injecter les pigments.

Muqueuse – Tissus organiques dérivant principalement de l'endoderme et recouverts d'un épithélium qui interviennent dans l'absorption et la sécrétion. Ils tapissent la surface des cavités naturelles communiquant avec l'extérieur et celle des organes internes. Les muqueuses sont situées au voisinage de l'épiderme, à divers endroits du corps : narines, bouche, lèvres, paupières, oreilles, parties génitales et anus. Le fluide épais et collant sécrété par les muqueuses et les glandes s'appelle le mucus.

Mycobactérie – Bactéries aérobies Gram-positives du genre *Mycobacterium*. La plupart des espèces vivent librement dans la terre et dans l'eau, mais certaines ont pour habitat principal le tissu malade d'hôtes à sang chaud. Les mycobactéries les plus connues sont celles qui causent la tuberculose et la lèpre.

Nettoyage – Retrait mécanique de matières organiques ou autres débris; se fait généralement avec de l'eau et du détergent, par frottement. Cette opération retire des micro-organismes, principalement par action mécanique, mais ne les élimine pas forcément tous.

Objets coupants ou pointus – Tout instrument ou article dont les bords, les angles ou les saillies peuvent couper ou percer la peau (p. ex. aiguilles, scalpels).

Perçage – Perforation de la peau effectuée dans le but d'y fixer ou d'y insérer un bijou. Un perçage peut être exécuté à l'aide d'une aiguille, d'un pistolet à perçage, d'un trocart et d'une canule, d'un poinçon ou d'un scalpel.

Piqûre – Insertion accidentelle ou intentionnelle (pénétration) dans la peau ou d'autres tissus organiques.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

Pratiques courantes (terminologie antérieure : « Précautions normalisées ») –

Expression servant à désigner l'ensemble des pratiques de prévention et de contrôle des infections recommandées par Santé Canada pour lutter contre la transmission des micro-organismes. Les pratiques décrivent les stratégies de prévention et de contrôle à utiliser, avec tous les clients et pour tous les soins.

Prévention et contrôle des infections – Procédures visant à réduire les risques de propagation d'une infection.

Règlement sur les établissements qui dispensent des services aux particuliers –

Règlement établi en vertu de la *Loi sur la santé publique* des TNO (L.T.N.-O. 2007, ch. 17) qui protège et promeut la santé publique dans les établissements qui dispensent des services aux particuliers des TNO. Les services aux particuliers peuvent se définir comme un service manuel ou intellectuel qu'un fournisseur de services rend à un particulier.

Spores – Petit organe reproductif unicellulaire extrêmement résistant à la déshydratation et à la chaleur et capable de former un nouvel organisme produit en particulier par certaines bactéries, champignons, algues et plantes non florifères. Dans des conditions favorables, la spore peut revenir à la forme à multiplication active du micro-organisme pathogène dont elle est issue.

Stérilisation – Procédure de retraitement requise lorsqu'on manipule de l'équipement critique. La stérilisation permet de détruire toutes les formes de vie microbienne, y compris les bactéries, les virus, les spores et les champignons. Il faut nettoyer soigneusement l'équipement pour pouvoir procéder à une stérilisation efficace.

Syndrome d'immunodéficience acquise (sida) – Terme épidémiologique englobant les stades les plus avancés d'infection au VIH et appliqué à l'apparition de n'importe quelle infection opportuniste parmi plus d'une vingtaine définies ou d'un cancer en lien avec le VIH. Le VIH cause une grande variété de maladies, qui vont de l'infection asymptomatique jusqu'à la maladie clinique à un stade avancé, mais toutes sont caractérisées par la présence d'un immunosuppresseur acquis.

Tatouage – Empreinte permanente et indélébile d'un dessin sur la peau. Des aiguilles à tatouer placées à l'extrémité d'une barre à aiguilles oscillante servent à piquer la peau ou la muqueuse pour y introduire des encres ou des pigments de différentes couleurs.

Virus de l'hépatite B (VHB) – Infection du foie causée par un virus à ADN et transmise par transfusion de sang ou de produits sanguins contaminés, par contact sexuel avec une personne infectée ou par l'utilisation d'aiguilles ou d'instruments contaminés. L'incubation de la maladie s'étend sur une longue période et ses symptômes peuvent devenir graves ou chroniques et causer de graves lésions au foie.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

Virus de l'hépatite C (VHC) – Infection du foie causée par un virus à ARN et transmise surtout par le sang et les produits sanguins lors d'une transfusion ou de la consommation d'une drogue injectable, par exemple, et parfois par contact sexuel. La plupart des cas d'hépatite non A-non B sont de ce type.

Virus de l'immunodéficience humaine (VIH) – Rétrovirus qui cause le sida en infectant les lymphocytes T auxiliaires du système immunitaire. Le sérotype le plus courant, soit le VIH-1, est répandu à l'échelle planétaire, tandis que le VIH-2 est surtout confiné en Afrique occidentale.

2.1 PRATIQUES COURANTES À SUIVRE POUR LES ÉTABLISSEMENTS QUI DISPENSENT DES SERVICES AUX PARTICULIERS (ESP)

Il est nécessaire d'établir des normes de contrôle des infections pour prévenir la transmission d'infections et ainsi assurer une qualité optimale des soins offerts aux clients d'établissements qui dispensent des services aux particuliers (ESP). Ces normes doivent être comprises comme des principes directeurs et des indications générales concernant les pratiques attendues.

La prévention et le contrôle des infections ont pour but d'offrir un service de telle sorte que le risque de transmission de micro-organismes aux clients comme aux employés d'un ESP est réduit. Le service doit être fourni de manière à prévenir la transmission de maladies. Les pratiques de prévention des infections doivent être adaptées au service fourni.

La présente section décrit les stratégies de prévention et de contrôle qui doivent être utilisées avec tous les clients et pour tous les services.

Lavage des mains

- Il est nécessaire de se laver les mains :
 - entre deux consultations;
 - avant et après toute intervention effractive;
 - après tout contact avec du sang, un liquide organique, des sécrétions ou des excréctions;
 - après tout contact avec des articles contaminés ou susceptibles d'être contaminés par du sang, un liquide organique, des sécrétions ou des excréctions;
 - immédiatement avant et après avoir porté des gants;
 - entre deux interventions sur un même client lorsque les mains pourraient s'être salies afin d'éviter la contamination croisée entre différentes parties du corps;
 - lorsque les mains sont manifestement sales;
 - avant de manger;
 - avant de pénétrer dans d'autres parties de l'établissement (p. ex. zone de livraison);
 - après être allé aux toilettes.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- Il faut trouver sur place des installations adéquates pour le lavage des mains qui soient conformes aux règlements municipaux applicables et à la plus récente édition du *Code national du bâtiment du Canada*.
- Le lavage des mains de routine peut s'effectuer avec un savon liquide ordinaire.

Gants

- Les gants ne sont pas requis pour les interventions de routine où le contact avec le client se limite à la peau intacte.
- Le fait de porter des gants n'enlève pas l'obligation de se laver les mains.
- Il est nécessaire de porter des gants propres et non stériles :
 - dès qu'il y a contact avec du sang, des liquides organiques, des sécrétions, des muqueuses ou de la peau endommagée;
 - lors de la manipulation d'articles manifestement souillés avec du sang, des liquides organiques, des sécrétions ou des excréments;
 - lorsque les mains d'un employé d'un ESP présentent une peau endommagée;
 - lorsqu'une intervention est interrompue et que l'employé quitte son poste de travail, les gants doivent être enlevés et une nouvelle paire de gants doit être mise avant la reprise de l'intervention.
- Les gants doivent être changés entre deux interventions sur un même client de même qu'entre deux consultations.
- Les gants doivent être retirés immédiatement après la fin d'une intervention, à l'endroit où ils ont été utilisés et avant de toucher à toute surface propre.
- Il est nécessaire de se laver les mains immédiatement après avoir retiré des gants.
- Les gants jetables ne doivent pas être réutilisés ni lavés.

Masque

- Un masque doit être porté pour protéger les muqueuses des yeux, du nez et de la bouche pendant toute intervention susceptible de provoquer des éclaboussures de sang, de liquides organiques, de sécrétions ou d'excréments.

Blouse

- La blouse doit être portée pour protéger la peau exposée et prévenir la souillure des vêtements pendant toute activité susceptible de produire des éclaboussures de sang, de liquides organiques, de sécrétions ou d'excréments.

Équipement et cadre de travail

- Tout article qui touche la peau intacte d'un client doit être propre.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- Tout équipement qui touche des muqueuses ou de la peau endommagée doit être correctement désinfecté entre deux consultations.
- Les chaises, armoires et comptoirs doivent être nettoyés à intervalles réguliers.
- L'équipement souillé doit être manipulé de manière à éviter toute exposition à la peau et aux muqueuses des employés d'un ESP et à prévenir la contamination des vêtements et du milieu de travail.
- Les seringues usagées et autres objets coupants ou pointus doivent être manipulés avec soin lorsqu'ils sont jetés afin d'éviter les blessures. Les objets coupants ou pointus doivent être jetés dans un contenant non perforable prévu à cette fin et situé à l'endroit où les objets coupants ou pointus sont utilisés.
- Entre deux consultations, tout équipement réutilisable doit être nettoyé, désinfecté et stérilisé (le cas échéant) en suivant les recommandations du fabricant autorisé.

3. NORMES GÉNÉRALES APPLICABLES À L'ÉQUIPEMENT

3.1 Exigences relatives aux lieux physiques

Le lieu de travail doit être propice au type de service aux particuliers qui y est dispensé et conforme à toute réglementation municipale applicable, ainsi qu'à la dernière édition du *Code national du bâtiment du Canada*.

Les surfaces (comptoir, table, plateau, lampe, loupe, etc.) doivent être lisses, non poreuses et faciles à nettoyer et à désinfecter.

Le local doit être bien éclairé afin de faciliter le nettoyage et de prévenir les blessures.

Tous les établissements qui dispensent des services aux particuliers (ESP) doivent être dotés d'au moins un évier pour le lavage des mains.

À moins d'un avis contraire de la part de l'administrateur en chef de la santé publique, le lavabo utilisé pour le lavage des mains doit :

- être situé dans l'endroit même où les services aux particuliers sont offerts, ou à proximité;
- être approvisionné en eau courante chaude et froide;
- être muni de savon à mains liquide et de serviettes individuelles;
- être à l'usage exclusif des travailleurs et des clients;
- servir uniquement au lavage des mains ou au nettoyage de l'équipement.

Les contenants de savon à usage unique sont à privilégier. Si le contenant de savon est rempli, il doit d'abord être nettoyé et désinfecté avec un désinfectant de base, rincé et séché à l'air libre. Il ne faut pas remettre de savon dans les distributeurs avant que ceux-ci ne soient complètement vides.

Remarque : Les lavabos de toilettes situés à l'intérieur des ESP, à l'exception des établissements qui suivent, peuvent convenir, à condition qu'ils répondent aux exigences précitées :

- l'établissement d'un acupuncteur;
- l'établissement d'un épilectrolyste;
- l'établissement d'un naturopathe;
- l'établissement d'un tatoueur;
- l'établissement d'une personne qui offre le perçage des oreilles ou le perçage corporel;
- l'établissement d'une personne qui offre le marquage corporel.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

En plus du lavabo pour le lavage des mains mentionné dans la présente section, un second lavabo est obligatoire dans les ESP suivants :

- l'établissement d'un épilectrolyste;
- l'établissement d'un tatoueur;
- l'établissement d'une personne qui offre le perçage des oreilles ou le perçage corporel;
- l'établissement d'une personne qui offre le marquage corporel.

Ce deuxième lavabo doit satisfaire aux exigences suivantes :

- ne pas être situé dans une salle de bains munie d'une toilette;
- être approvisionné en eau courante chaude et froide;
- être à l'usage exclusif des travailleurs;
- servir uniquement au nettoyage de l'équipement.

4. EXIGENCES D'EXPLOITATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS QUI DISPENSENT DES SERVICES AUX PARTICULIERS (ESP)

- I. Tout l'équipement doit être fait de matériaux durables, faciles à nettoyer et à désinfecter, et convenir à l'usage prévu. Tout instrument fêlé, ébréché, rouillé ou abîmé de quelque façon que ce soit ne peut être utilisé et doit être jeté.
- II. Tout équipement réutilisable et toute surface de travail susceptible d'entrer en contact avec le client (chaises, tables, plateaux, etc.) qui sont utilisés pour la prestation de services aux particuliers doivent être soigneusement nettoyés puis désinfectés ou stérilisés après chaque utilisation, conformément aux tableaux 1 à 3 et selon les sections concernant les exigences détaillées de nettoyage, de désinfection et de stérilisation ci-après. Les surfaces de travail où on effectue des interventions effractives doivent être nettoyées et désinfectées avec un désinfectant de base après chaque client.
- III. Tout équipement que l'on peut difficilement nettoyer à fond, désinfecter ou stériliser entre deux utilisations doit être considéré comme un article à usage unique et donc jetable.
- IV. Tout l'équipement à usage unique doit être jeté dans un contenant approprié immédiatement après utilisation. Les fournitures à usage unique comme les dessus de table, les serviettes en papier et les bavettes doivent également être jetées après utilisation. Les serviettes réutilisables doivent être lavées après chaque utilisation. Toutes les fournitures jetées doivent être entreposées de manière à prévenir toute contamination.
- V. Les bandes élastiques utilisées avec l'équipement doivent être jetées après chaque client.
- VI. L'équipement réutilisable et les surfaces de travail qui ont pu être touchés et que l'on ne peut nettoyer, désinfecter ou stériliser facilement ou adéquatement après chaque utilisation (p. ex. machine à tatouer, tableaux de contrôle de l'appareil à électrolyse, flacons de pigments et pulvérisateurs utilisés pendant la prestation de service, etc.) doivent être recouverts d'une protection jetable à usage unique (p. ex. pellicule ou sac de plastique) qui sera jetée après chaque utilisation.
- VII. Il faut considérer comme contaminé tout équipement qui a été touché ou manipulé pendant une intervention (même s'il n'a pas servi à l'intervention

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

même). Si l'équipement est à usage unique, il doit être jeté. S'il est réutilisable, il doit être nettoyé, puis désinfecté ou stérilisé avant la prochaine utilisation.

- VIII. Pendant une intervention, les pratiques courantes de prévention et de contrôle des infections doivent être suivies pour éviter de contaminer l'équipement désinfecté ou stérilisé par le contact avec les surfaces de travail, les vêtements ou les mains (voir la section 2.1).
- IX. Les instruments stériles et les fournitures (p. ex. aiguilles, bijoux pour le perçage, pinces ou autres objets) qui sont contaminés (c'est-à-dire qui touchent une personne ou sont entrés en contact avec une autre surface ou un autre objet avant l'utilisation) ne doivent pas être utilisés et devront être immédiatement remplacés par un autre instrument stérile ou d'autres fournitures.
- X. Il faut placer toutes les fournitures (comme la cire, les pigments, les crèmes, les lotions ou les tampons d'ouate) dans un distributeur pour éviter la contamination des fournitures non utilisées.
- XI. Tout produit hémostatique doit être à usage unique et jeté après chaque client. Il ne faut pas utiliser de crayon hémostatique pour arrêter le saignement chez les clients. Les produits liquides ou en poudre sont acceptables à condition qu'ils soient appliqués à l'aide d'un applicateur jetable si un contact direct avec la peau est nécessaire.
- XII. Avant d'effectuer une intervention effractive, il faut nettoyer la peau du client avec un antiseptique topique (iode, alcool isopropylique à 70 %, gluconate de chlorhexidine à 2 %, gluconate de chlorhexidine à 0,5 % avec alcool à 70 %, etc.).
- XIII. Chaque fois qu'un anesthésique topique est utilisé sur un client, il faut l'appliquer à l'aide d'un tampon propre, jetable et à usage unique. La peau doit d'abord être nettoyée avec un antiseptique topique approuvé, puis marquée à l'aide d'un crayon feutre ou marqueur à l'iode avant l'intervention. Au bout d'une minute, lorsque la marque est sèche, la peau doit être nettoyée de nouveau avec un antiseptique topique juste avant l'intervention (voir le paragraphe II de la section 6.2). Il ne faut pas utiliser d'anesthésiques injectables.
- XIV. Le linge propre doit être rangé de façon à le protéger de toute contamination. Le linge doit être lavé ou jeté après chaque utilisation par un client. Il doit y avoir une séparation nette entre le linge propre et le linge souillé.
- XV. Si on utilise des aiguilles dans l'établissement, on recommande d'équiper la trousse de premiers soins d'un aimant afin de pouvoir retrouver toute aiguille cassée ou échappée.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- XVI. Les effets personnels appartenant à tout employé d'un ESP (p. ex. aliments, médicaments ou articles d'esthétique) ne doivent pas être rangés avec ceux des clients.

4.1 Objets coupants ou pointus et contenants approuvés

- I. Tout objet coupant ou pointu destiné à pénétrer la peau ou les muqueuses doit être stérile, à usage unique et jetable. Les aiguilles et scalpels ne doivent jamais être réutilisés.
- II. L'employé de l'ESP ne doit pas essayer de piquer la peau du client ou la sienne avec une aiguille pour en vérifier la pointe ou déceler tout défaut (p. ex. pointe émoussée ou endommagée); elles doivent plutôt être inspectées visuellement.
- III. Les aiguilles dont l'utilisation nécessite une modification ou qui sont attachées à un autre objet (comme les aiguilles à tatouer) doivent être nettoyées à l'aide d'un nettoyeur à ultrasons, emballées puis stérilisées avant leur utilisation.
- IV. Les objets coupants ou pointus usés doivent être jetés dans un contenant approuvé immédiatement après utilisation. Lorsque le contenant est plein (au $\frac{3}{4}$ de sa capacité maximale), il doit être fermé hermétiquement et jeté conformément aux *Lignes directrices des TNO sur la gestion et l'élimination des déchets biomédicaux* (*NWT Guidelines for Management and Disposal of Biomedical Waste*). Le contenant pour objets coupants ou pointus ne doit en aucun cas être jeté avec les déchets ordinaires.
- V. Les aiguilles et autres objets coupants ou pointus dont l'emballage a été ouvert ne doivent pas être gardés pour un usage futur sur quiconque, y compris sur le même client.
- VI. Les aiguilles, barres à aiguilles et autres objets coupants ou pointus (lancettes, lames de rasoir, scalpels, etc.) ne doivent pas être démontés, pliés, remballés, recouverts ou autrement manipulés entre le moment où ils sont utilisés et celui où ils sont jetés.
- VII. Les objets coupants ou pointus usés (lames de rasoir, aiguilles, lancettes, scalpels, etc.) doivent être jetés de manière sécuritaire dans des contenants approuvés prévus à cette fin.

5. NETTOYAGE, DÉSINFECTION ET STÉRILISATION

5.1 Classification de l'équipement

Les exigences relatives au nettoyage et à la désinfection ou à la stérilisation de l'équipement dépendent de l'utilisation prévue pour celui-ci. Pour les besoins du présent document, l'équipement utilisé par les établissements qui dispensent des services aux particuliers (ESP) sera classé en trois grandes catégories : **équipement critique, semi-critique et non critique**. Le tableau A qui suit propose des lignes directrices concernant les exigences relatives au nettoyage, à la désinfection et à la stérilisation pour ces trois catégories d'équipement.

Remarque : Les exigences relatives au nettoyage et à la désinfection ou à la stérilisation convenant à un article donné dépendent de l'utilisation prévue pour celui-ci, et non de son simple nom.

Tableau A : Classification des méthodes de désinfection et de stérilisation

Adapté du document *Pratiques de prévention des infections dans les services personnels : tatouage, perçage des oreilles, perçage corporel et électrolyse*, Santé Canada, juillet 1999.

CLASSIFICATION	DÉFINITION	MÉTHODE À UTILISER
Articles critiques	- Équipement pénétrant la peau (utilisé lors d'une intervention effractive); - Équipement servant à manipuler ou à utiliser des articles stériles. Dans certains cas, la désinfection de niveau élevé peut être une mesure acceptable.	Un nettoyage minutieux suivi d'une stérilisation est nécessaire. <u>Voir le tableau 3</u> <i>Remarque :</i> Certains articles qui ne peuvent être adéquatement nettoyés ou réutilisés doivent être prérépétés et jetés après usage.
Articles semi-critiques	Équipement entrant en contact avec de la peau endommagée ou des muqueuses, mais sans les pénétrer.	Un nettoyage minutieux suivi d'une désinfection de niveau élevé ou intermédiaire est nécessaire. <u>Voir les tableaux 1 et 2</u>
Articles non critiques	Équipement entrant en contact avec de la peau intacte.	Un nettoyage minutieux suivi d'une désinfection de base est nécessaire. <u>Voir les tableaux 1 et 2</u>

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

5.2 Nettoyage

Le nettoyage est une procédure visant à retirer toutes les saletés visibles (matières organiques) et certains micro-organismes des surfaces de travail et de l'équipement, ceci afin d'assurer l'efficacité des procédures de désinfection et de stérilisation. Tous les articles et toutes les surfaces doivent être nettoyés.

Un nettoyage doit toujours précéder toute désinfection ou stérilisation. Le nettoyage manuel implique l'utilisation d'un détergent et d'une solution aqueuse pour laver (par frottement) l'article et en retirer la saleté. Le nettoyage mécanique implique l'utilisation d'un nettoyeur à ultrasons avec une solution de nettoyage appropriée.

Les surfaces nettoyées doivent être bien rincées avant de passer à la désinfection afin d'éviter que des traces de détergent viennent neutraliser l'effet du désinfectant. Voir le tableau 2 (partie sur la désinfection).

5.2.1 Exigences générales relatives au nettoyage

- I. Avant d'être désinfecté ou stérilisé, l'équipement doit être soigneusement nettoyé de l'une ou l'autre des manières suivantes :
 - a) manuellement, dans de l'eau tiède, avec un produit nettoyant ou un détergent enzymatique et une brosse à laver;
 - b) en conjonction avec un nettoyage manuel, mécaniquement, avec un nettoyeur à ultrasons et une solution de nettoyage appropriée.

5.2.2 Nettoyage de l'équipement et des instruments

- I. Afin d'éviter toute pénétration cutanée ou éclaboussure des muqueuses (comme les yeux) pendant le processus, les employés doivent toujours porter l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié, conformément aux pratiques courantes, lorsqu'ils effectuent le nettoyage et la désinfection d'équipement et de surfaces de travail contaminés.
- II. Les pratiques courantes comprennent l'utilisation :
 - a) d'une paire de gants en caoutchouc épais (tout usage) pour protéger les mains et les avant-bras.S'il y a risque d'éclaboussure, l'EPI suivant doit aussi être utilisé, en plus des gants tout usage :
 - b) un tablier ou une blouse non absorbant (p. ex. en plastique ou en vinyle) pour protéger les vêtements de travail et le haut du corps;
 - c) des lunettes de sécurité ou des lunettes étanches pour protéger les yeux. Les lunettes de prescription ne fournissent pas une protection appropriée.
- III. Le brossage de l'équipement doit être fait dans l'eau afin de prévenir les éclaboussures dans les yeux ou sur les vêtements.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- IV. L'équipement souillé doit toujours être bien séparé de l'équipement propre pour éviter la contamination croisée.
- V. Dans la mesure du possible, l'équipement souillé ou contaminé doit être nettoyé immédiatement après avoir été utilisé, entre chaque client, afin d'éviter que des débris ou des protéines sanguines sèchent sur la surface.
- VI. S'il n'est pas possible de nettoyer l'équipement réutilisable souillé ou contaminé immédiatement après utilisation, il faut le faire tremper dans de l'eau propre et tiède (avec ou sans détergent) pour éviter que des débris ou des protéines sanguines sèchent sur la surface. Le lavabo servant au nettoyage peut généralement servir à cette fin. Voir les paragraphes VIII et IX ci-dessous pour connaître les exceptions.
- VII. Les autres articles utilisés pour le nettoyage d'équipement (gants en caoutchouc tout usage, brosses à laver, etc.) doivent subir un nettoyage et une désinfection de base après chaque utilisation. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, ils doivent être rangés dans un endroit sec.

Exception au paragraphe VI de la section 5.2.2 – Utilisation du lavabo de nettoyage choisi pour le nettoyage de l'équipement ou des instruments

- VIII. Lorsqu'il n'y a qu'un seul lavabo dans les locaux pour le lavage des mains et le nettoyage de l'équipement, des précautions doivent être prises pour s'assurer que ce lavabo soit toujours libre pour le lavage des mains pendant les interventions. Dans ce cas, il faut utiliser un contenant non perforable muni d'un couvercle hermétique rempli d'eau ou d'eau et de détergent pour y déposer l'équipement souillé ou contaminé jusqu'au moment de le nettoyer.
- IX. Le lavabo de nettoyage ou le contenant pour équipement souillé (le cas échéant) doit être de taille suffisante pour loger le plus gros élément de l'équipement à nettoyer. Si un contenant est utilisé, une étiquette doit y être apposée indiquant clairement « instruments souillés », et il ne doit servir qu'à cette fin. L'équipement utilisé pour le trempage (évier ou contenant) doit être nettoyé puis désinfecté après chaque utilisation.
- X. Si un nettoyeur à ultrasons est utilisé pour le nettoyage de l'équipement, le dispositif doit :
 - a) être utilisé avec un couvercle pour empêcher les micro-organismes présents dans la solution de nettoyage de se propager par éclaboussure ou par voie aérienne et d'ainsi contaminer éventuellement des surfaces;
 - b) être manipulé et entretenu conformément aux instructions du fabricant;
 - c) être nettoyé et désinfecté à la fin de chaque journée d'utilisation conformément aux instructions du fabricant;
 - d) être entreposé au sec après avoir été nettoyé et désinfecté;

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- e) être utilisé de telle sorte que la solution de nettoyage soit renouvelée tous les jours (lorsqu'il est utilisé) et plus souvent si la solution de nettoyage devient visiblement sale.

Remarque : Les nettoyeurs à ultrasons ne désinfectent pas ni ne stérilisent l'équipement. Toutefois, lorsqu'ils sont utilisés correctement, ils constituent un moyen sûr et efficace pour nettoyer les instruments avant la désinfection ou la stérilisation.

5.3 Fréquences générales de nettoyage

- I. Les surfaces de travail et de contact, notamment les tables de manucure et de pédicure, les plateaux à matériel de tatouage et de perçage, les loupes à éclairage, les cordons d'alimentation et les appareils d'électrolyse, doivent être :
 - a) ou bien nettoyées et frottées après chaque client à l'aide d'une solution d'eau et de détergent, puis désinfectées ou stérilisées;
 - b) ou bien recouvertes d'une protection à usage unique qui doit être remplacée après chaque client.

Remarque : Lorsqu'une protection à usage unique (jetable) est utilisée, les surfaces de travail et de contact doivent toujours être nettoyées au moins une fois à la fin de chaque journée, et aussi souvent que nécessaire si elles deviennent visiblement souillées.

- II. Les autres surfaces qui sont en contact avec les employés ou les clients d'un établissement qui dispense des services aux particuliers (comptoirs, chaise de client, toilettes, etc.) doivent être nettoyées au moins une fois à la fin de chaque journée ou plus fréquemment si elles deviennent visiblement souillées.
- III. Les planchers, murs, armoires, étagères et autres surfaces intérieures qui ne sont pas systématiquement soumis au contact personnel pendant la prestation des services doivent être nettoyés dès qu'ils sont visiblement souillés et, autrement, au moins une fois par jour.

Remarque : Si, à tout moment, une surface intérieure quelconque des locaux est contaminée par du sang ou des liquides organiques, elle doit être immédiatement nettoyée et désinfectée comme détaillé ci-dessous

5.3.1 Nettoyage des surfaces de travail contaminées par du sang ou des liquides organiques

- I. Des gants à usage unique doivent être utilisés pendant le processus de nettoyage et de désinfection.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- II. Les surfaces contaminées par du sang ou des liquides organiques doivent être nettoyées aussi rapidement que possible à l'aide d'un chiffon jetable ou d'une serviette en papier (la personne qui nettoie doit porter des gants). La surface doit ensuite être traitée avec un désinfectant puissant pendant un temps de contact suffisant. Voir les tableaux 1 et 2.
- III. Les chiffons, gazes ou serviettes en papier utilisés pour nettoyer une surface contaminée par du sang ou des liquides organiques doivent être placés dans un sac en plastique avant d'être jetés de la manière habituelle (voir la section 5.6).

5.4 Désinfection

Les désinfectants tuent les bactéries, les champignons, les virus, ainsi que certaines spores bactériennes : leur efficacité dépend de leur niveau et du temps de contact. Ils sont classés en trois niveaux : puissant, intermédiaire et de base (voir la classification des désinfectants dans le tableau 2).

L'administrateur en chef de la santé publique recommande l'utilisation de désinfectants portant un numéro d'identification du médicament (ou DIN), exception faite de l'hypochlorite. La présence d'un DIN indique que le désinfectant a été examiné par Santé Canada et qu'il est bel et bien sécuritaire et efficace pour l'usage recommandé. L'absence de DIN indique que les propriétés germicides, virucides et tuberculocides du produit n'ont pas été vérifiées.

Conformément aux normes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), les fabricants de désinfectants sont tenus de fournir des fiches signalétiques détaillant les ingrédients du produit et les premiers soins. Ces fiches devraient être conservées à proximité des produits.

5.4.1 Principes généraux de désinfection

- I. Pour qu'un désinfectant agisse efficacement, l'équipement doit **d'abord** être démonté (si possible) et soigneusement nettoyé.
- II. Conformément aux recommandations de Santé Canada, les instructions du fabricant concernant la concentration du produit, son utilisation, sa réutilisation et le temps de contact à respecter doivent être suivies.
- III. Le temps de contact indiqué pour le désinfectant ne doit pas être dépassé.
- IV. La préparation, l'entretien (dilution, aération ou entreposage) et l'élimination d'une solution désinfectante doivent respecter les instructions du fabricant.
- V. Les solutions désinfectantes puissantes doivent faire l'objet d'un test quotidien au moyen de bandelettes réactives afin de s'assurer que leur degré de concentration demeure dans les limites acceptables.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- VI. Les solutions désinfectantes doivent être jetées avant ou dès qu'elles arrivent à leur date d'expiration ou que leur degré de concentration n'est plus acceptable.

5.5 Stérilisation

Les exploitants d'un ESP devraient consulter l'administrateur en chef de la santé publique avant d'acheter un stérilisateur.

La stérilisation est une procédure qui détruit tous les micro-organismes, y compris les spores bactériennes. Elle se fait au moyen d'un autoclave, d'un autoclave chimique ou d'un stérilisateur à chaleur sèche, et varie en fonction de la durée et de la température de l'exposition.

Les autocuiseurs, les stérilisseurs à billes de verre, les fours micro-ondes, les rayons ultraviolets, l'immersion dans l'eau bouillante et les fours domestiques ne constituent PAS des moyens approuvés pour désinfecter ou stériliser le matériel.

La stérilisation par autoclave se fait au moyen de la chaleur, de la pression exercée sur les instruments et de la durée de l'exposition, qui varie en fonction de la quantité d'instruments à stériliser et de la manière dont ils sont préparés. L'autoclave doit donc pouvoir maintenir un certain degré de température pendant une période déterminée de temps. Il est important de déposer les instruments correctement dans l'enceinte du stérilisateur et de ne pas le surcharger. Tous les stérilisseurs à autoclave doivent être conformes aux lignes directrices de l'Association canadienne de normalisation concernant l'équipement destiné à l'utilisation dans des établissements de soins de santé ou de services paramédicaux. Ces lignes directrices exigent notamment un cycle de séchage pour toute stérilisation de matériel emballé ou conditionné. L'autoclave devrait également permettre l'impression des paramètres techniques de chaque cycle de stérilisation.

La stérilisation par chaleur sèche repose sur le maintien d'une température suffisamment élevée pendant une durée d'exposition donnée. Le stérilisateur doit être équipé de thermomètres fonctionnels; le cycle de stérilisation débute seulement lorsque la température appropriée est atteinte. Il est important de s'assurer que l'emballage peut lui aussi supporter la température de stérilisation. Le tableau 9 donne les températures et durées d'exposition requises pour la stérilisation par chaleur sèche.

Les autoclaves chimiques utilisent, pour stériliser, un désinfectant en plus de la chaleur et de la pression pendant une durée d'exposition donnée.

Les instructions du fabricant concernant l'emballage des instruments, leur chargement, la température, la pression et la durée d'exposition doivent être respectées à la lettre. Le guide d'utilisation du stérilisateur doit être conservé sur place et être accessible en tout temps. Tout équipement de stérilisation doit être conforme aux normes de

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

l'Association canadienne de normalisation concernant la Décontamination des dispositifs médicaux réutilisables (CSA-Z314.8-F08).

Certains désinfectants chimiques à froid, tel le glutaraldéhyde, ne sont pas recommandés pour les établissements qui dispensent des services aux particuliers étant donné leur toxicité, la difficulté à éliminer ces produits d'une manière appropriée, la ventilation nécessaire, la nécessité de former le personnel à leur utilisation et le long temps de contact requis pour la stérilisation. De plus, on ne peut pas emballer les instruments lors d'une stérilisation chimique et on peut difficilement vérifier si la procédure s'est déroulée correctement. Il faut toujours suivre les instructions du fabricant lorsqu'on dilue, utilise ou élimine ces produits.

5.5.1 Exigences générales relatives à la stérilisation

- I. Les instruments qui pénètrent la peau ou les muqueuses (articles critiques) doivent être stériles avant l'usage. Ces articles peuvent soit être fournis stériles et pré-emballés, soit être jetables et à usage unique, soit être fournis en tant qu'articles réutilisables devant être nettoyés, scellés dans un emballage approprié puis stérilisés sur place avant chaque utilisation.

L'utilisation d'articles pré-emballés, stériles, à usage unique et jetables est recommandée. Les articles critiques doivent être stérilisés.

- II. L'établissement qui dispense des services aux particuliers doit se doter d'un registre où sont consignés tous les renseignements nécessaires (p. ex. nom de l'entreprise qui fabrique ou stérilise les aiguilles) pour effectuer un suivi adéquat quant aux articles achetés pré-emballés et stériles.
- III. Après avoir été stérilisés, les instruments doivent être rangés de manière à les protéger de toute contamination. Par conséquent :
 - a. Les articles et instruments destinés à percer la peau ou à pénétrer tous tissus stériles doivent être conservés dans un emballage stérile jusqu'au moment de leur usage.
 - b. La stérilité doit être préservée jusqu'à l'utilisation.
 - c. Le meilleur moyen d'éviter la contamination est d'emballer adéquatement les instruments avant la procédure de stérilisation ou d'utiliser des fournitures stériles à usage unique qui sont pré-emballées et jetables.
 - d. L'emballage doit être adapté au stérilisateur utilisé et être spécialement conçu et fabriqué pour la stérilisation. Un emballage inadéquat nuira à la stérilisation ou ne protégera pas bien le contenu stérilisé.
 - e. La durée de vie d'un emballage stérile n'est pas liée au temps, mais plutôt aux circonstances. Cela signifie qu'un article correctement décontaminé, enveloppé, stérilisé, entreposé et manipulé restera stérile indéfiniment, jusqu'à ce que l'intégrité de l'emballage soit compromise (p. ex. ouverture ou contact avec l'eau ou de la saleté).

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- f. L'équipement et les instruments achetés stériles doivent être utilisés avant la date d'expiration, s'il y en a une.
 - g. Les emballages stériles dont l'intégrité aurait été compromise pendant un traitement ou leur distribution doivent être stérilisés de nouveau avant d'être utilisés.
 - h. L'équipement et les instruments traités de nouveau doivent être rangés dans un endroit propre et sec de manière à réduire les risques de contamination ou d'endommagement.
 - i. L'équipement et les instruments doivent être manipulés de manière à éviter toute contamination.
 - j. Les contenants utilisés pour déposer l'équipement ou les instruments propres doivent être résistants à l'humidité et nettoyables (ce qui exclut, par exemple, les boîtes en carton).
 - k. L'équipement et les instruments doivent être rangés dans un endroit propre, sec, à l'abri de la poussière (p. ex. étagères fermées) et au-dessus du sol. Pour éviter toute contamination, l'équipement et les instruments doivent se trouver à au moins un mètre de tous détritiques, drains d'écoulement, sources d'humidité et traces de vermine.
 - l. L'équipement et les instruments doivent être rangés dans un endroit où ils ne risquent pas d'être manipulés par des personnes non autorisées.
 - m. L'équipement et les instruments traités doivent être transportés de manière à éviter toute contamination et tout dommage matériel.
 - n. Avant d'utiliser un article traité sur place, il faut vérifier l'intégrité de l'emballage et de l'équipement ou de l'instrument; valider, le cas échéant, les résultats de l'analyse chimique; puis assembler au besoin l'équipement ou l'instrument.
 - o. Les personnes qui déballent sur place des articles stériles doivent être formées à cette fin sur la manière d'inspecter l'article, d'interpréter les analyses et d'assembler l'équipement ou les instruments.
 - p. Les résultats des rubans chimiques et des analyses internes, s'il y en a, doivent être validés.
 - q. L'équipement et les instruments doivent être inspectés visuellement pour déceler toute décoloration ou trace de saleté. Tout article décoloré ou souillé doit être mis de côté en vue d'être traité de nouveau.
 - r. L'équipement et les instruments défectueux doivent immédiatement être mis de côté.
 - s. Il est préférable de traiter de nouveau tout emballage stérile ayant été exposé à un degré quelconque d'humidité.
- IV. Tout instrument ou article stérilisé réutilisable qui est contaminé doit être nettoyé et stérilisé de nouveau avant tout usage.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- V. Les articles jetables contaminés doivent être jetés de façon appropriée et en aucun cas réutilisés.
- VI. Si l'emballage d'un instrument réutilisable stérilisé est endommagé ou compromis, l'instrument doit être traité de nouveau. S'il s'agit d'un instrument à usage unique, il doit être jeté.
- VII. Les autoclaves, les autoclaves chimiques et les stérilisateurs à chaleur sèche doivent être entretenus sur une base régulière conformément aux instructions du fabricant, et leur fonctionnement doit être contrôlé régulièrement. Toujours suivre les instructions du fabricant pour l'installation, l'utilisation, le contrôle et l'entretien du stérilisateur. Les instructions du fabricant doivent être conservées sur place et faciles d'accès.

Trois types de contrôle sont exigés pour confirmer que la stérilisation a été effectuée :

I. Contrôle physique (mécanique)

- a) Un registre doit être tenu sur place pour contrôler chaque charge par la consignation des éléments suivants : température, durée, pression et date de la stérilisation, avec les initiales de la personne ayant stérilisé cette charge. Il est recommandé que l'autoclave permette l'impression des paramètres techniques propres à chaque cycle. Ce document imprimé doit être signé et daté par la personne ayant opéré le stérilisateur, puis conservé au registre.
- b) Les registres doivent être conservés sur place dans un endroit sûr pendant au moins un an, et archivés pendant cinq ans.

II. Contrôle chimique (contrôle de procédure)

- a) Durant chaque cycle de stérilisation, chaque instrument ou emballage doit être doté d'un indicateur thermosensible (p. ex. ruban ou étiquette) qui change de couleur lorsque l'article emballé a été traité.
- b) Cet indicateur doit être spécifique au type de stérilisateur utilisé.
- c) Le seul fait d'atteindre la température requise ne constitue pas une garantie que la stérilisation a bien eu lieu. Le changement de couleur permet de vérifier d'un coup d'œil si chaque emballage a été traité, mais cet indicateur chimique ne prouve pas à lui seul que la stérilisation a bien été accomplie, car d'autres paramètres essentiels (notamment le temps et la pression) doivent aussi être pris en compte.
- d) Un contrôle biologique doit donc également être pratiqué conformément au paragraphe III ci-dessous.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

III. Contrôle biologique

- a) Chaque stérilisateur utilisé activement doit être soumis à un test de spores bimensuellement (c.-à-d. aux deux semaines) au minimum.
- b) Les résultats doivent être conservés sur place dans un endroit sûr pendant au moins un an, et archivés pendant cinq ans.
- c) Avant d'utiliser un nouveau stérilisateur, ou après avoir réparé une machine usagée, l'exploitant doit démontrer que le stérilisateur fonctionne adéquatement en obtenant trois tests négatifs consécutifs (c.-à-d. absence de développement de colonie de spores) avec une préparation de spores résistants à la chaleur disponible sur le marché. Les trois tests peuvent être effectués l'un à la suite de l'autre la même journée (trois charges distinctes). Le stérilisateur ne doit pas être utilisé tant que les résultats de ce test de spores n'auront pas été reçus.
- d) Si des stérilisateurs de réserve sont utilisés, ces derniers doivent présenter trois tests de spores négatifs consécutifs avant leur utilisation.
- e) Si des bandes de spores sont utilisées, ces dernières doivent être emballées de la même manière que l'équipement le sera avant de les insérer dans le stérilisateur.
- f) Après avoir fait un cycle dans le stérilisateur, les bandes de spores doivent être acheminées à un laboratoire accrédité pour être analysées.
- g) Les résultats seront envoyés à l'exploitant de l'ESP, qui devra assurer un suivi selon les exigences. L'exploitant est responsable de faire le suivi auprès du laboratoire afin d'obtenir les résultats du test de spores en temps opportun.
- h) Les résultats du test doivent être conservés sur place pendant au moins un an, et archivés pendant cinq ans.
- i) Advenant la défectuosité du stérilisateur mécanique, l'exploitant de l'ESP devrait avoir une solution de rechange pour la stérilisation, être prêt à interrompre ses services de nature effractive, ou avoir recours à des instruments jetables à usage unique.
- j) Voici quelques exemples de plans d'urgence : toujours avoir en réserve un approvisionnement suffisant de fournitures emballées et stérilisées; acheter un autoclave supplémentaire; avoir une entente préalable avec le fabricant de l'autoclave pour se faire prêter pour les locaux un autre appareil pendant la réparation de l'autoclave original. Les plans d'urgence doivent être révisés sur une base annuelle.
- k) Avant de réutiliser un stérilisateur qui a été réparé ou d'utiliser un nouveau stérilisateur, les résultats de trois tests de spores négatifs consécutifs (aucune croissance de spores) doivent être obtenus d'un laboratoire accrédité.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- l) Traiter de nouveau tous les instruments et articles qui ont été stérilisés dans la période entourant tout test problématique avant de les réutiliser.
- m) Les résultats du test doivent être remis à l'administrateur en chef de la santé publique pour examen avant de reprendre l'utilisation du stérilisateur.

Remarque : Les spores de *Geobacillus* (autrefois *Bacillus*) *stearothermophilus* sont employées pour tester les stérilisateurs à vapeur et les spores de *Bacillus atrophaeus* (autrefois *Bacillus subtilis*) sont employées pour tester les stérilisateurs à chaleur sèche.

Des résultats de test « négatifs » (aucune croissance de spores) indiquent que le stérilisateur mécanique fonctionne de façon adéquate.

Des résultats de test « positifs » (croissance de spores observée) signifient que le stérilisateur a échoué au test et qu'il ne fonctionne pas efficacement. Il faut cesser l'usage du stérilisateur jusqu'à ce qu'il ait été réparé et qu'il ait obtenu des résultats négatifs à trois tests consécutifs. Dans l'intervalle, une méthode de stérilisation alternative ou l'utilisation d'instruments stériles à usage unique et jetables est à privilégier. Les stérilisateurs doivent ensuite continuer à faire l'objet d'un test de spores aux deux semaines (au minimum). Dans le cas où une bande de contrôle est employée, celle-ci doit montrer une croissance (non stérile).

Comment réagir à un test de spores positif (échec)?

- I. **À la réception d'un avis de laboratoire indiquant l'échec d'un stérilisateur (test positif), l'exploitant de l'établissement qui dispense des services aux particuliers doit immédiatement communiquer avec l'administrateur en chef de la santé publique.**
- II. Il faut ensuite répéter le test et n'utiliser aucun article ayant été stérilisé depuis le dernier test négatif. Dans l'éventualité où ce second test est négatif et qu'il n'indique aucune défaillance du système, reprendre les activités normales. Si le stérilisateur s'avère défectueux, le faire réparer puis effectuer un nouveau test biologique jusqu'à l'obtention de résultats négatifs à trois tests consécutifs.
- III. Si le second test d'indicateur biologique produit un résultat positif, passer en revue tous les articles qui ont été stérilisés depuis le dernier test négatif. Réviser aussi la procédure afin de vous assurer qu'il ne s'agit pas d'un faux positif. Remplir un rapport indiquant l'heure, la date, la description de la charge et les résultats des contrôles mécanique et chimique, et communiquer avec **l'administrateur en chef de la santé publique** afin qu'une évaluation des risques pour la santé soit effectuée dès que possible.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

Intégrateurs chimiques

Les intégrateurs réagissent à des paramètres déterminants (p. ex. temps ou température) et fournissent des résultats immédiats permettant à l'établissement qui dispense des services aux particuliers de prendre rapidement des mesures à l'égard des problèmes de stérilisation. Bien que les intégrateurs puissent fournir des résultats entre les utilisations bimensuelles d'indicateurs biologiques, l'emploi d'intégrateurs chimiques **ne remplace pas** l'utilisation courante d'indicateurs biologiques.

5.6 Élimination de l'équipement et des déchets

Les déchets et autres rebuts doivent être jetés dans des poubelles et mis aux ordures régulières, dans un sac scellé. Chaque poste de travail doit être doté d'au moins une poubelle avec sac en plastique. Les déchets contaminés par du sang ou des liquides organiques doivent être jetés conformément aux *Lignes directrices des TNO sur la gestion et l'élimination des déchets biomédicaux* (*NWT Guidelines for Management and Disposal of Biomedical Waste*). Les instruments coupants ou pointus comme les aiguilles, les aiguilles fixées à des seringues, les lames, le verre brisé ou les autres matériaux pouvant perforer ou couper qui sont entrés en contact avec du sang humain ou des liquides organiques doivent être jetés dans un contenant pour objets coupants ou pointus approuvé et éliminés en tant que déchets biomédicaux. Il faut communiquer avec l'organisme local responsable de la gestion des déchets afin de connaître toute autre exigence relative au traitement des déchets.

5.7 Tenue de dossiers

La documentation des procédures et des dossiers des clients s'avère essentielle dans l'éventualité où l'exploitant d'un établissement qui dispense des services aux particuliers aurait à mener une enquête.

Dans le cas d'établissements qui font des interventions effractives comme le perçage corporel, le tatouage, la micropigmentation, l'électrolyse et l'acupuncture, les dossiers des clients doivent être conservés sur place. Ces dossiers doivent inclure :

- I. la date de l'intervention et le nom complet (prénom et nom) de l'employé de l'ESP qui a effectué l'intervention;
- II. le nom du client (prénom et nom), son adresse postale complète et son numéro de téléphone;
- III. les détails de l'intervention.

L'exploitant de l'établissement qui dispense des services aux particuliers doit conserver les dossiers sur place pendant au moins un an, et dans les archives pendant au moins cinq ans.

6. SANTÉ ET HYGIÈNE PERSONNELLE

6.1 Santé et sécurité au travail

- I. Les employés des établissements qui dispensent des services aux particuliers (ESP) doivent s'assurer que leur propre état de santé ne met nullement en danger celle des clients. Tout employé d'un ESP qui aurait une maladie potentiellement transmissible doit faire évaluer par un professionnel de la santé le risque de transmission aux clients. Par exemple, un employé qui a attrapé une maladie respiratoire avec fièvre (toux ou maux de gorge avec fièvre) ou souffre d'un trouble gastro-intestinal (diarrhée ou vomissement) devrait normalement s'absenter du travail.
- II. Tous les employés d'un ESP doivent respecter en tout temps les pratiques courantes. Le lavage des mains doit être effectué avant et après chaque client, et au besoin tout au long de l'intervention ou lorsque la prestation de services est interrompue (changement de gants, etc.).
- III. Les employés d'un ESP doivent s'abstenir de manger, de fumer ou de boire pendant la prestation d'un service dans l'aire de service à la clientèle, et doivent respecter les règlements locaux sur le tabagisme.
- IV. Les employés d'un ESP doivent porter des vêtements de travail propres pendant la prestation de services aux particuliers.

L'immunisation contre l'hépatite B et l'immunisation annuelle contre l'influenza devraient être envisagées pour tous les employés d'un ESP. L'immunisation contre l'hépatite B est fortement recommandée pour toute personne amenée à pratiquer une intervention effractive.

6.1.1 Principes généraux pour le lavage des mains

- I. Avant toute prestation de services à un client, les employés d'un ESP doivent se laver les mains puis mettre des gants à usage unique.
- II. Des gants à usage unique doivent être portés pour toute intervention effractive (tatouage, perçage, acupuncture, électrolyse, etc.) où il y a risque d'exposition à du sang ou à des liquides organiques.
- III. Il faut changer de gants entre chaque client de même qu'en cas de pause au cours d'un traitement pour un même client.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- IV. Après la prestation de services et après avoir retiré des gants, il faut se laver soigneusement les mains pendant au moins 15 secondes avec du savon et de l'eau courante tiède.
- V. Les employés d'un ESP doivent avoir accès à de la lotion pour les mains (émollient) pour éviter l'assèchement de la peau et les gerçures. Cette lotion ne doit pas être à base de pétrole, car ces produits peuvent altérer la protection des gants.

6.2 Santé du client

Les employés d'un ESP doivent s'assurer que toutes les parties du corps du client qui fait l'objet d'un traitement sont propres et exemptes de coupures, de plaies, d'éruption cutanée, de champignons ou de maladie visible de la peau.

En cas d'intervention effractive, la partie devant être traitée doit être nettoyée avant le traitement avec un antiseptique topique approuvé (solution de polyvidone iodée, chlorhexidine à 2-4 %, gluconate de chlorhexidine, gluconate de chlorhexidine à 0,5 % avec alcool à 70 %, alcool à 70 %, etc.) et un applicateur à usage unique. L'antiseptique topique appliqué doit rester en contact suffisamment longtemps avant d'entamer toute intervention.

Les employés d'un ESP doivent mettre des gants à usage unique avant de soigner une blessure. S'il y a manquement au protocole et qu'un client est exposé par inadvertance à un risque de transmission d'infection, il faut consigner l'incident et conserver le dossier sur place pendant un an et dans les archives pendant au moins cinq ans. Le client doit être averti de consulter un médecin si des signes d'infection devaient apparaître.

Remarque : Si un instrument non stérile perce accidentellement la peau d'un client, laisser la blessure saigner librement un peu, puis appliquer un antiseptique et traiter la blessure comme décrit dans la section 7.2.

7. PROCÉDURES D'INTERVENTION EN CAS D'EXPOSITION À DU SANG OU À DES LIQUIDES ORGANIQUES

7.1 Causes d'exposition

Le sang et les liquides organiques peuvent contenir des agents pathogènes comme le virus de l'hépatite B (VHB), le virus de l'hépatite C (VHC) et le virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

Les événements suivants sont susceptibles de causer une exposition à des agents pathogènes transmissibles par le sang :

- I. piquûre ou coupure causée par un objet coupant ou pointu contaminé par du sang ou un liquide organique;
- II. contact de sang ou d'un liquide organique avec une lésion cutanée (coupure, plaie, dermatite, etc.);
- III. contact de sang ou d'un liquide organique avec une muqueuse (p. ex. yeux, nez, bouche).

7.2 Procédure en cas d'exposition à du sang ou à des liquides organiques

Il convient de prendre les précautions nécessaires pour éviter que les employés et les clients des établissements qui dispensent des services aux particuliers (ESP) se blessent accidentellement (piquûre, coupure ou écorchure) avec des aiguilles, des lames de rasoir, du verre ou tout autre instrument n'étant pas destiné à percer la peau. Si un incident du genre se produit :

- I. mettre des gants à usage unique avant de traiter ou de panser la plaie;
- II. laver la surface de la peau exposée avec de l'eau et du savon. Si la zone saigne, laisser saigner librement un peu. Après avoir nettoyé la plaie, appliquer un antiseptique topique et couvrir d'un pansement ou d'un bandage propre;
- III. si une muqueuse a été éclaboussée, rincer abondamment avec de l'eau;
- IV. la personne exposée doit communiquer **immédiatement** avec un professionnel de la santé pour évaluer la nécessité de recevoir un traitement ou une prophylaxie postexposition;
- V. les employés d'un ESP doivent consigner tous les incidents et conserver le dossier sur place pendant au moins un an et dans les archives pendant cinq ans.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

L'exposition accidentelle à du sang ou à un liquide organique d'un client ou d'un employé doit être consignée, et le dossier doit être conservé par l'exploitant de l'établissement. Ce dossier doit comprendre :

- I. le nom (nom et prénom), l'adresse postale complète et le numéro de téléphone de la personne exposée;
- II. le nom de l'employé (nom et prénom) impliqué dans l'incident;
- III. la date de l'incident;
- IV. l'emplacement de la blessure;
- V. les circonstances entourant la blessure;
- VI. les actions entreprises.

L'exploitant de l'établissement doit conserver le dossier d'incident sur place pendant au moins un an et dans les archives pendant au moins cinq ans.

Gestion de l'équipement accidentellement exposé à du sang

La procédure suivante doit être suivie lorsque de l'équipement a accidentellement été exposé à du sang ou à des liquides organiques :

- I. nettoyer de sorte à éliminer la matière organique;
- II. désinfecter l'équipement avec le niveau de désinfection requis et un temps de contact suffisant.

8. NORMES SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES À CERTAINS SERVICES DES ÉTABLISSEMENTS QUI DISPENSENT DES SERVICES AUX PARTICULIERS

8.1 MANUCURE, PÉDICURE ET TRAITEMENT POUR LES ONGLES

Tous les services aux particuliers décrits sont aussi soumis aux normes générales. Pour connaître les exigences particulières, veuillez consulter les tableaux 4 à 7, le cas échéant. Un suivi adéquat doit être offert pour tous les services aux particuliers.

8.1.1 Onychomycose (champignon) et « moisissure » des ongles

Les ongles des clients doivent être soigneusement examinés avant la prestation de soins. L'onychomycose apparaît habituellement sous la forme d'une décoloration de l'ongle qui s'étend jusqu'à la cuticule. La présence d'une tache jaune verdâtre, qui devient plus foncée avec le temps, est souvent un premier symptôme reconnaissable de « moisissure » des ongles.

Il ne faut pas fournir de soins aux clients dont les ongles présentent ce type de décoloration. Les établissements qui dispensent des services aux particuliers (ESP) doivent s'abstenir de remettre tout onguent ou traitement antifongique aux clients atteints. Il faut plutôt conseiller à ceux-ci de consulter leur médecin ou une infirmière praticienne afin d'obtenir un traitement approprié.

8.1.2 Exigences complétant les normes générales

Les systèmes de recirculation (p. ex. bain ou spa pour les pieds) sont propices au développement d'un biofilm, d'où l'importance de faire circuler partout les solutions nettoyantes et désinfectantes. Des procédures de nettoyage et de désinfection déficientes ont pu être mises en cause dans plusieurs cas d'éclosions mycobactériennes.

- I. L'équipement et les instruments utilisés pour les soins des ongles (y compris les systèmes de recirculation) doivent être nettoyés et faire l'objet d'une désinfection de niveau intermédiaire ou élevé entre chaque client.
- II. Bains de pieds : Après chaque usage, la baignoire ayant servi à un bain de pieds doit être nettoyée à l'aide d'un détergent et d'une solution aqueuse, puis rincée et désinfectée (solution avec désinfectant de niveau intermédiaire ou élevé). Chaque solution (nettoyante ou désinfectante) doit circuler dans tout le système de circulation de la baignoire pour pieds.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- III. Il faut laisser circuler la solution désinfectante pendant la durée minimale recommandée par le fabricant. Voir le tableau 8 pour les solutions d'eau de Javel.
- IV. Les baignoires pour pieds munies de systèmes de filtrage et de recirculation exigent un entretien supplémentaire. Le filtre doit être retiré chaque jour et nettoyé de manière à enlever tout débris qui s'y serait accumulé, puis désinfecté (désinfectant de niveau intermédiaire ou élevé).
- V. Les lames utilisées pour les pédicures doivent être jetées dans des contenants pour objets coupants ou pointus immédiatement après avoir été utilisées avec un client.
- VI. Tout produit hémostatique doit être à usage unique et jeté après chaque client. Il ne faut pas utiliser de crayon hémostatique pour arrêter le saignement chez les clients. Les produits liquides ou en poudre sont acceptables à condition qu'ils soient appliqués à l'aide d'un applicateur jetable si un contact direct avec la peau est nécessaire.

8.2 ÉLECTROLYSE ET ÉPILATION AU LASER

L'électrolyse est une méthode d'épilation permanente. Le menton, les jambes et les sourcils sont les parties les plus fréquemment épilées par électrolyse. Un courant électrique traverse un filament inséré dans le follicule pileux, détruisant ainsi les cellules de croissance du poil.

La chaleur produite par le courant passant par le filament d'électrolyse n'est pas assez élevée pour permettre une stérilisation. La température n'atteint qu'entre 70 et 80 °C, et le courant passant par le filament ne dure pas assez longtemps (de 1 à 2 secondes seulement).

8.2.1 Exigences complétant les normes générales

- I. Les filaments d'électrolyse doivent être jetables, stériles et à usage unique. **Il ne faut jamais les réutiliser.**
- II. Il est important de nettoyer et de désinfecter à l'aide d'une solution puissante la tige ou le capuchon amovible du filament de l'épilateur ou du porte-sonde, et ce, après chaque usage. Voir les tableaux 1 et 2.
- III. Il arrive que le cordon de l'épilateur entre en contact avec la peau traitée. Aussi faut-il le protéger au moyen d'une protection jetable et non absorbante, à usage unique. Le cordon doit être remplacé ou nettoyé et désinfecté à l'aide d'une solution de niveau intermédiaire ou élevé après chaque client.
- IV. L'équipement et les instruments utilisés pour l'épilation au laser doivent être nettoyés, puis désinfectés ou stérilisés, ou encore jetés, après chaque client. Voir les sections sur le nettoyage (5.2) et la stérilisation (5.5), ainsi que les tableaux 1 et 3.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- V. L'équipement et les instruments réutilisables qui servent à l'extraction des poils incarnés doivent être nettoyés et stérilisés après chaque usage. Ceux dont on s'est servi pour tenir des objets stérilisés (p. ex. pinces à épiler) doivent être désinfectés à l'aide d'une solution puissante. Seuls des filaments stériles à usage unique peuvent être utilisés pour extraire les poils incarnés. L'équipement et les instruments qui N'ONT PAS servi à extraire des poils incarnés, mais seulement à épiler, doivent être nettoyés et désinfectés à l'aide d'une solution de niveau intermédiaire ou élevé après chaque usage.

8.3 TATOUAGE ET MICROPIGMENTATION

8.3.1 Exigences complétant les normes générales à respecter avant le tatouage et la micropigmentation

Les mesures suivantes doivent être prises afin d'éviter la contamination croisée de l'environnement de travail :

- I. Seules des aiguilles jetables et stériles à usage unique doivent être utilisées.
- II. Les fournitures nécessaires au tatouage ou à la micropigmentation doivent être assemblées et préparées immédiatement avant de commencer l'intervention.
- III. Avant leur utilisation, les capsules à encre jetables fournies en vrac (p. ex. beaucoup de capsules dans un sac) doivent être nettoyées puis désinfectées pendant 10 minutes à l'aide d'un désinfectant de niveau intermédiaire (p. ex. solution d'alcool isopropylique à 70-90 %).
- IV. Une fois fixées à la barre à aiguilles, les aiguilles doivent être nettoyées (p. ex. à l'aide d'un dispositif de nettoyage à ultrasons) avant d'être stérilisées.
- V. Les capsules à encre jetables doivent être jetées immédiatement après chaque client. Tout restant doit également être jeté. Il faut utiliser une nouvelle capsule si de l'encre supplémentaire est requise.
- VI. Les capsules à encre réutilisables doivent être stérilisées entre chaque client. Toutefois, il est recommandé d'utiliser plutôt des capsules à encre à usage unique. Les porte-capsules à encre doivent faire l'objet d'une désinfection de niveau élevé.
- VII. Le liquide utilisé pour le rinçage lors d'un changement de couleur doit être placé dans des contenants jetables. Le liquide et les contenants doivent être jetés après chaque client.
- VIII. Le nombre de mouchoirs ou de tampons requis pendant une séance de tatouage ou de micropigmentation doit être préparé à l'avance. Tout mouchoir ou tampon laissé sans protection ou demeuré inutilisé pendant l'intervention doit être jeté après chaque client.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- IX. Il est important de ne pas effectuer de tatouage ou de micropigmentation à moins de six pouces (15 cm) d'une région cutanée présentant des signes d'inflammation ou d'infection, ou encore d'une éruption.

8.3.2 Exigences complétant les normes générales à respecter après le tatouage et la micropigmentation

Remarque : Les employés d'un ESP qui manipulent des aiguilles usagées de quelque manière que ce soit (p. ex. démontage des aiguilles fixées à la barre à aiguilles) courent un risque plus élevé de piqûres d'aiguilles.

- I. L'ensemble de la barre à aiguilles (c.-à-d. la barre à aiguilles et les aiguilles qui y sont fixées) doit être jeté dans un contenant pour objets coupants ou pointus dès que la séance de tatouage ou de micropigmentation est terminée. Il est important de ne pas manipuler les aiguilles ni les barres à aiguilles usées avant de les jeter.
- II. Si la machine à tatouer ne sert pas à la micropigmentation, le porte-aiguilles installé sur le stylo ou l'instrument doit être jetable et à usage unique. Si ce n'est pas le cas, il faut le nettoyer et le stériliser avant de le réutiliser.
- III. Les produits restants doivent être jetés. Ils ne doivent pas être replacés dans leur contenant original et ne doivent en aucun cas servir pour un autre client.
- IV. Le cas échéant, les pochoirs utilisés doivent être à usage unique et jetés à la fin de l'intervention.
- V. Le cas échéant, il faut démonter les tubes réutilisables avant de les nettoyer.
- VI. Le tatouage doit être recouvert d'un pansement ou d'un bandage emballé individuellement conçu pour protéger les plaies.
- VII. Il faut donner aux clients, par écrit et oralement, des instructions concernant les soins à apporter au tatouage, notamment :
 - a) quels sont les soins à effectuer après le tatouage et la micropigmentation;
 - b) qu'il est important de se laver ses mains juste avant de toucher la région tatouée;
 - c) combien de temps il faut prévoir pour la cicatrisation de la région tatouée;
 - d) quelles sont les complications possibles ainsi que leurs signes et symptômes;
 - e) quelles sont les mesures à prendre en cas de légère rougeur, de douleur ou d'enflure;
 - f) qu'il faut consulter un professionnel de la santé si tout problème persiste pendant plus de 24 heures.

8.4 PERÇAGE CORPOREL

8.4.1 Exigences complétant les normes générales

- I. Tout bijou utilisé pour le perçage corporel doit être stérilisé. Si le bijou est fabriqué ou modifié par un perceur avant d'être posé, il doit être nettoyé manuellement (ou mieux, à l'aide d'un nettoyeur à ultrasons), puis emballé et stérilisé selon une méthode acceptée (voir la section 5.5).
- II. Conformément au paragraphe I de la section 6.2, le ou les sites à percer doivent d'abord être nettoyés avec un antiseptique topique, puis chaque site doit être marqué à l'aide d'un crayon feutre ou marqueur à l'iode. Au bout d'une minute, lorsque la marque est sèche, le ou les sites à percer doivent être nettoyés de nouveau avec un antiseptique topique juste avant l'intervention. Un article à usage unique (comme un cure-dents) peut aussi servir à marquer le site.
- III. Si un poinçon cutané est utilisé, les instruments (à biopsie) utilisés doivent être achetés stérilisés, à usage unique et jetables. Ceux-ci ne peuvent pas être réutilisés et doivent être jetés dans un contenant pour objets coupants ou pointus approuvé immédiatement après leur utilisation, conformément aux *Lignes directrices des TNO sur la gestion et l'élimination des déchets biomédicaux* (NWT Guidelines for Management and Disposal of Biomedical Waste).
- IV. Les tubes récepteurs à bout fermé utilisés doivent être stériles, à usage unique et jetables. Les tubes récepteurs à bout ouvert peuvent être nettoyés avec une brosse métallique puis stérilisés après chaque usage.
- V. Après chaque perçage, tout équipement non jetable doit être nettoyé, puis stérilisé.
- VI. Il faut donner aux clients, par écrit et oralement, des instructions concernant les soins relatifs à la cicatrisation du perçage corporel, notamment :
 - a. qu'il est permis de prendre un bain ou une douche normalement, mais que le reste du temps la région percée doit demeurer sèche en tout temps;
 - b. qu'il est important de se laver les mains juste avant de toucher au bijou;
 - c. qu'il faut faire tourner le bijou tant que la plaie n'est pas cicatrisée (sèche);
 - d. qu'il faut laisser la plaie respirer en la recouvrant d'une simple protection ample;
 - e. combien de temps il faut prévoir pour la cicatrisation, et quelles sont les complications possibles ainsi que leurs signes et symptômes;
 - f. quelles sont les mesures à prendre en cas de légère rougeur, de douleur ou d'enflure, et qu'il faut consulter un professionnel de la santé si des signes d'infection de la peau ou des tissus mous sont remarqués;
 - g. qu'il est recommandé de ne pas retirer le bijou d'un perçage potentiellement infecté, mais de plutôt communiquer avec le perceur et de consulter un professionnel de la santé dans ce cas.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

Remarque : Tout produit antiseptique peut devenir contaminé s'il n'est pas manipulé selon une technique aseptique. De récentes études ont montré la présence persistante de contaminants dans une solution de chlorure de benzalkonium utilisée pour la cicatrisation de sites de perçage du cartilage. Veuillez prendre note par ailleurs que le bacille pyocyanique est résistant à cet antiseptique.

8.5 PERÇAGE DES LOBES D'OREILLES

8.5.1 Exigences complétant les normes générales

Les instruments servant au perçage des oreilles ne doivent pas servir à percer d'autres parties du corps que le lobe des oreilles (parties charnues seulement).

- I. Si on a recours à une technique de perçage à l'aiguille ou au poinçon cutané pour percer le lobe de l'oreille, consulter la section 8.4 sur le perçage corporel.
- I. La personne qui procède au perçage des oreilles doit porter des gants jetables à usage unique pendant l'intervention.
- II. Les instruments utilisés pour le perçage des oreilles qui ne sont pas munis d'adaptateurs ou de cartouches jetables ne sont pas recommandés.
- IV. Les instruments utilisés pour le perçage des oreilles qui ne sont pas munis d'adaptateurs ou de cartouches en plastique stériles jetables et à usage unique, et qui entrent en contact direct avec l'oreille pendant une intervention de perçage doivent être nettoyés puis stérilisés entre chaque client. Voir les sections 5.2 et 5.5 sur le nettoyage et la stérilisation ainsi que les tableaux 1 et 3. Plusieurs instruments anciennement utilisés (c.-à-d. ceux qui ne possèdent pas de cartouches stériles jetables et à usage unique ni d'adaptateurs ou de cartouches en plastique, mais qui sont plutôt munis d'un adaptateur fixe pour les tiges ou d'un dispositif fixe qui retient les agrafes) comportent des pièces en plastique qui ne supportent pas la stérilisation sans s'endommager. **Si le pistolet ou l'instrument ne peut pas être stérilisé, il ne doit pas être utilisé.**
- V. Les instruments utilisés pour le perçage des oreilles doivent être chargés sans entrer en contact avec le bijou stérile ou avec les pièces stériles (jetables) du pistolet qui retiennent les tiges.
- VI. Les instruments de perçage qui sont munis de pièces jetables doivent être nettoyés puis désinfectés avec un désinfectant de niveau intermédiaire ou élevé après chaque client. Voir les tableaux 1 et 2.
- VII. Les bijoux doivent être fournis pré-emballés et stériles par le fabricant. Les bijoux ne peuvent être essayés ni retournés.
- VIII. Il ne faut pas vaporiser les boucles d'oreilles stériles avec une solution désinfectante avant le perçage.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- IX. Conformément au paragraphe II de la section 6.2, le lobe de l'oreille doit d'abord être nettoyé avec un antiseptique topique approuvé, puis marqué à l'aide d'un crayon feutre ou d'un marqueur à l'iode avant d'être percé. Au bout d'une minute, lorsque la marque est sèche, le site à percer doit être nettoyé de nouveau avec un antiseptique topique juste avant l'intervention.
- X. Après chaque client, toutes les pièces jetables du pistolet perce-oreilles ou de l'instrument de perçage doivent être jetées. Les emballages de bijoux qui ont déjà été ouverts ne peuvent plus être considérés comme étant stériles. Tous les bijoux qui se trouvent dans des emballages ouverts ou endommagés ne peuvent plus être utilisés pour percer la peau.
- XI. Ranger l'instrument de perçage de façon hygiénique afin de prévenir la contamination. Les instruments qui sont stérilisés doivent être rangés de manière à préserver leur stérilité (voir la section sur la stérilisation et l'entreposage). Il faut éviter de toucher l'instrument de perçage sans avoir lavé ses mains et enfilé de gants à usage unique.
- XII. Il faut donner aux clients, par écrit et oralement, des instructions concernant les soins relatifs à la cicatrisation du perçage des oreilles, comme indiqué au paragraphe VI de la section 8.4.1 ci-dessus.

8.6 ACUPUNCTURE

- I. Les aiguilles utilisées pour percer la peau dans les traitements d'acupuncture sont des articles critiques.
- II. Ces aiguilles doivent être fournies pré-emballées et stériles par le fabricant, et jetées immédiatement après usage puisqu'elles ne peuvent être nettoyées adéquatement. **Il ne faut jamais les réutiliser.**
- III. Il ne faut jamais conserver les aiguilles en vue de les réutiliser sur le même client.

8.6.1. Exigences complétant les normes générales

- I. Toutes les aiguilles utilisées en acupuncture pour percer la peau doivent être fournies pré-emballées et stériles par le fabricant, et jetées immédiatement après usage. Il est recommandé d'utiliser des aiguilles dotées de poignées en plastique (tubes de guidage) pour les traitements d'acupuncture. Il faut éviter de retirer cette poignée en plastique avant l'utilisation sur un client.
- II. Tous les articles utilisés pour manipuler une aiguille stérile avant son insertion doivent aussi être stériles.
- III. Chaque aiguille ne doit être utilisée qu'à un seul endroit sur le même client.
- IV. Les poignées réutilisables des aiguilles aux sept étoiles (ou fleur de prunier) doivent être nettoyées puis désinfectées avec une solution puissante après utilisation avec chaque client.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- V. Les aiguilles stériles ne doivent pas être déposées sur ou dans un milieu non stérile (p. ex. dans une solution ou sur du coton, de la mousse ou un plateau) avant d'être utilisée. Il est recommandé d'ouvrir les emballages scellés contenant les aiguilles devant les clients, juste avant de procéder à leur insertion.
- VI. Il faut faire attention de ne toucher que la partie supérieure de l'aiguille (appelée « poignée ») lorsqu'elle est retirée de l'emballage, surtout lorsque plusieurs aiguilles se trouvent dans un même paquet. Toutes les aiguilles non utilisées d'un même paquet doivent être jetées après chaque client.
- VII. Les instruments (comme les pinces ou pincettes) qui entrent en contact avec l'aiguille ou les aiguilles après l'insertion doivent être nettoyés puis désinfectés avec une solution puissante après chaque client. Les pinces et les anneaux en métal utilisés pour l'électrostimulation doivent être nettoyés puis essuyés minutieusement en utilisant un désinfectant de niveau intermédiaire ou élevé après chaque client.
- VIII. Les articles utilisés pour la pose de ventouses sur la peau intacte doivent être nettoyés puis désinfectés à l'aide d'un désinfectant de base après chaque client.
- IX. L'acupuncture ne doit pas être pratiquée sur une peau endommagée.

8.7 COIFFURE ET RASAGE

- I. Toute surface réutilisable qui n'est pas nettoyée ou lavée après chaque client doit être recouverte d'une serviette à usage unique et jetable.
- II. Lorsqu'on se sert d'un peignoir réutilisable qui touche au cou du client, il faut ajouter une bande protectrice ou une serviette propre pour éviter que le peignoir entre directement en contact avec le cou. La bande ou la serviette doit être jetée ou lavée après chaque utilisation.
- III. Les articles qui n'entrent en contact qu'avec les cheveux et non avec la peau sont considérés comme non critiques, mais nécessitent à tout le moins, après chaque utilisation, un nettoyage à l'eau courante à l'aide d'un savon ou d'un détergent et d'une brosse. On peut aussi se servir d'une solution désinfectante de base pour désinfecter les articles prénéttoyés non critiques.
- IV. Si un article non critique, comme une paire de ciseaux ou une tondeuse, écorche la peau, il faut le traiter comme un article semi-critique avant de le réutiliser. On ne peut pas se servir d'une solution de base pour désinfecter les articles semi-critiques. Il faut plutôt utiliser un désinfectant de niveau intermédiaire ou élevé.
- V. Toute lame utilisée pour raser la peau ne peut servir qu'une fois et doit être jetée immédiatement après utilisation dans un contenant pour objets coupants ou pointus approuvé.
- VI. Le manche du rasoir et le support de la lame doivent être nettoyés et désinfectés comme des articles semi-critiques après chaque utilisation. Il est recommandé d'utiliser des rasoirs dont le support peut être nettoyé facilement.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

- VII. Les rasoirs droits à lame fixe (qui sont faits d'une seule pièce, de sorte que la lame est réutilisable et non jetable) ne sont pas recommandés, car le nettoyage d'objets coupants ou pointus représente un danger pour les employés d'un ESP. Les rasoirs droits doivent être nettoyés et stérilisés après chaque utilisation.
- VIII. Il ne faut pas utiliser de crayon hémostatique pour arrêter le saignement chez les clients. Les produits liquides ou en poudre sont acceptables à condition qu'ils soient appliqués à l'aide d'un applicateur jetable si un contact direct avec la peau est nécessaire.
- IX. Les rasoirs qu'on utilise pour couper les cheveux doivent être munis d'une garde empêchant la lame d'entrer en contact avec la peau. Les rasoirs doivent être jetés dans des contenants pour objets coupants ou pointus approuvés.
- X. Le manche et le support de la lame des rasoirs utilisés pour couper les cheveux ne nécessitent aucun traitement et la lame peut être réutilisée si elle ne sert qu'à couper les cheveux.
- XI. Les crochets pour mèches au bonnet sont considérés comme des articles semi-critiques, car ils peuvent égratigner le cuir chevelu. Il faut donc les traiter en conséquence après chaque utilisation.
- XII. Toutes les solutions désinfectantes doivent être préparées le jour même ou selon les indications du fabricant.
- XIII. Il faut nettoyer tous les articles et les sécher avec une serviette propre avant de les déposer dans une solution désinfectante. Le fait de placer un article souillé dans une solution désinfectante entraîne la contamination de la solution au complet ainsi que de tous les articles qui s'y trouvent.
- XIV. Pour que la désinfection soit complète, les articles doivent être immergés dans la solution durant la période requise selon les indications du fabricant.
- XV. La plupart des salons de coiffure utilisent des solutions désinfectantes de base, qui sont des composés d'ammonium quaternaire. Puisqu'il faut nettoyer les articles avant de les immerger dans une solution d'ammonium quaternaire et les rincer après leur passage dans la solution, on recommande que la solution désinfectante soit placée près d'un lavabo plutôt que d'un poste de travail pour favoriser son utilisation adéquate.
- XVI. Il faut entreposer les articles propres à l'écart de toute surface ou article souillé pour éviter la contamination croisée. Il ne faut jamais entreposer des articles propres et souillés ensemble, pas plus qu'il ne faut entreposer d'article dans un contenant qui a reçu des objets contaminés ou qui ne peut être nettoyé en raison de son matériel de revêtement.
- XVII. Toute aiguille qui a été utilisée pour le tissage des cheveux ou la pose de rallonges capillaires et qui est entrée en contact avec le client ou l'exploitant doit être jetée dans un contenant pour objets coupants ou pointus approuvé immédiatement après utilisation.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

8.8 IRRIGATION DU CÔLON

- I. Il doit y avoir une coupure antiretour entre l'appareil d'irrigation du côlon et la source d'eau pour éviter tout reflux.
- II. Les employés d'un ESP doivent porter une blouse propre durant le traitement.
- III. L'équipement utilisé (canules et cathéters) doit être à usage unique.
- IV. Les lubrifiants doivent être à usage unique et emballés séparément.
- V. Les applicateurs de lubrifiant doivent être à usage unique.
- VI. Tout le linge doit être bien lavé après le traitement.

8.9. BRONZAGE

- I. Les utilisateurs d'appareils de bronzage devraient toujours porter des lunettes protectrices certifiées. Les clients devraient idéalement recevoir des lunettes protectrices à usage unique. Ils peuvent aussi acheter leurs propres lunettes.
- II. Les lunettes protectrices qu'on réutilise ou qu'on partage et les surfaces de contact communes des lits de bronzage doivent être nettoyées et désinfectées après chaque utilisation en tant qu'articles semi-critiques, selon les indications du tableau A de la section 5.1.
- III. Les exploitants et les utilisateurs d'appareils de bronzage doivent suivre les *Lignes directrices pour les propriétaires, les opérateurs et les usagers de salon de bronzage*, disponibles sur le site Web de Santé Canada :

<http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/radiation/tan-bronzage/index-fra.php>

Tableau 1 : Procédure à suivre pour le nettoyage des instruments

Adapté du document *Pratiques de prévention des infections dans les services personnels : tatouage, perçage des oreilles, perçage corporel et électrolyse*, Santé Canada, juillet 1999.

	PROCÉDURE DE NETTOYAGE	REMARQUES
1.	Faire tremper les articles qui ne peuvent être nettoyés immédiatement dans un récipient d'eau tiède avec ou sans détergent déposé dans un lavabo propre ou dans un récipient étiqueté « instruments souillés ».	Faire tremper les instruments souillés empêche le sang et les autres matières organiques de sécher. Il ne faut pas faire tremper d'articles sales dans de l'eau chaude ou dans un désinfectant avant de les nettoyer, car la saleté (matières organiques) aura alors tendance à coller à la surface des objets.
2.	Enfiler des gants en caoutchouc épais (gants non médicaux).	Les gants en caoutchouc épais conviennent bien au nettoyage, car ils montent plus haut sur le poignet, empêchant mieux l'eau d'entrer dans les gants.
3.	Démonter les instruments et les rincer dans un lavabo rempli d'eau tiède .	L'eau chaude risque de faire coller la saleté (matières organiques) sur les objets.
4.	Ajouter de l'eau tiède et du détergent dans le lavabo de nettoyage.	Afin de réduire le risque de blessure, s'assurer que les objets coupants ou pointus sont visibles en utilisant un détergent peu moussant selon les instructions données sur le produit.
5.	Nettoyer la surface des instruments en frottant (frottage et brossage). Utiliser une petite brosse pour nettoyer les fentes et les joints des instruments.	Brosser les instruments dans l'eau pour prévenir les éclaboussures dans les yeux ou sur les vêtements. Pour le nettoyage, on peut utiliser un nettoyeur à ultrasons , en s'assurant toujours que son couvercle est abaissé afin d'éviter la dispersion de particules infectieuses dans l'air (aérosolisation).
6.	Inspecter visuellement les instruments pour s'assurer que toutes les saletés (matières organiques) visibles ont bien été nettoyées.	La présence de saletés (matières organiques) nuit à la désinfection.
7.	Vider le lavabo de son eau. Rincer les instruments nettoyés sous l'eau courante.	Le rinçage enlève le détergent et les saletés résiduels qui peuvent gêner le fonctionnement de l'instrument ou nuire à l'action des désinfectants.
8.	Sécher à l'air ou avec du papier essuie-tout.	La surface d'un article mal séché risque de rester couverte d'un film humide, source de pathogènes.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

	PROCÉDURE DE NETTOYAGE	REMARQUES
9.	Placer les instruments nettoyés dans un contenant couvert (ou encore dans une serviette, ou une aire d'entreposage propre) jusqu'à ce qu'ils soient désinfectés ou stérilisés, au besoin.	Les instruments propres qui ne sont pas couverts risquent d'être contaminés par la poussière ou l'humidité.
10.	Laver et désinfecter le lavabo .	Comme les lavabos se contaminent lorsqu'on s'en sert, il est nécessaire de les laver et les désinfecter afin de réduire la population de micro-organismes qui s'y trouvent avant s'en servir de nouveau.
11.	Retirer les gants en caoutchouc, les laver, les rincer et les suspendre pour qu'ils sèchent.	On peut réutiliser les gants en caoutchouc propres tant qu'ils ne sont pas déchirés ni percés.
12.	Se laver les mains.	Il faut toujours se laver les mains après avoir retiré des gants.

Tableau 2 : Produits désinfectants*

Adapté du document *Pratiques de prévention des infections dans les services personnels : tatouage, perçage des oreilles, perçage corporel et électrolyse*, Santé Canada, juillet 1999.

Ce tableau ne peut être tenu comme exhaustif, que ce soit pour les désinfectants puissants, de niveau intermédiaire ou de base.

Force du désinfectant	Utilisation recommandée	Ingrédient(s) actif(s)	Temps de contact (approximatif)	Avantages	Désavantages
PUISSANT Tue tous les micro-organismes (bactéries, champignons et virus), exception faite des spores bactériennes	Pour l'équipement semi-critique Articles entrant en contact avec de la peau endommagée ou des muqueuses, mais sans les pénétrer	Solution 1:50 agent de blanchiment au chlore** (1 partie d'eau de Javel pour 49 parties d'eau) ou 1 000 ppm (parties par million)	> 20 minutes	Abordable; action rapide	Corrosif pour certains métaux; un trempage prolongé peut détruire les matières adhésives
		Glutaraldéhyde à 2 % (non recommandé pour les ESP)	45 minutes Suivre les instructions du fabricant	Ne corrode pas les métaux, le caoutchouc, le plastique ou les articles réutilisables	Vapeurs toxiques, onéreux (non recommandé pour les ESP)
		Peroxyde d'hydrogène à 6 %	45 minutes Suivre les instructions du fabricant	Écologique; ne laisse pas de résidus	Les propriétés oxydantes peuvent endommager certains métaux (laiton, zinc, cuivre et maillechort).
		Peroxyde d'hydrogène stabilisé à 7 %	30 minutes Suivre les instructions du fabricant	Écologique; ne laisse pas de résidus; non irritant pour la peau ou les voies respiratoires	Les propriétés oxydantes peuvent endommager certains métaux (laiton, zinc, cuivre et maillechort).

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

Force du désinfectant	Utilisation recommandée	Ingrédient(s) actif(s)	Temps de contact (approximatif)	Avantages	Désavantages
		Phtaldéhyde (OPA) à 0,55 %	10 minutes Suivre les instructions du fabricant	Action rapide; aucun mélange requis	Incruste les protéines
INTERMÉDIAIRE Tue la plupart des bactéries, champignons, virus et mycobactéries (tuberculocide)	Pour l'équipement semi-critique Voir ci-dessus	Alcool isopropylique à 70-90 %	10 minutes	Action rapide; ne laisse pas de résidus	Peut endommager le caoutchouc et les matières plastiques
		Alcool éthylique à 70-90 %	10 minutes	Action rapide; ne laisse pas de résidus	Peut endommager le caoutchouc et les matières plastiques Inflammable
		Solution 1:50 agent de blanchiment au chlore** (1 partie d'eau de Javel pour 49 parties d'eau)	≥10 minutes	Abordable; action rapide	Corrosif pour certains métaux; un trempage prolongé peut détruire les matières adhésives
DE BASE Tue certains virus, bactéries et champignons	Pour l'équipement non critique. Articles entrant en contact avec la peau intacte et n'entrant pas en contact avec les muqueuses, ou articles qui ne touchent normalement pas le client. Peut servir à l'entretien ménager courant.	Ammonium quaternaire	Suivre les instructions du fabricant	Bon nettoyant pour les surfaces du milieu environnant.	Ne peut pas être utilisé sur les instruments, non recommandé comme antiseptique

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

Force du désinfectant	Utilisation recommandée	Ingrédient(s) actif(s)	Temps de contact (approximatif)	Avantages	Désavantages
		Solution 1:500 agent de blanchiment au chlore** (1 partie d'eau de Javel pour 499 parties d'eau) ou 100 ppm (parties par million)	≥10 minutes	Abordable, action rapide	Corrosif pour certains métaux; un trempage prolongé peut détruire les matières adhésives
		Peroxyde d'hydrogène à 3 %	10 minutes	Écologique	Les propriétés oxydantes peuvent endommager certains métaux (laiton, zinc, cuivre et maillechort).
		Phénols	Suivre les instructions du fabricant	Facile à se procurer, nettoie et désinfecte	Les résidus de phénols se déposant dans les matières poreuses peuvent causer une irritation des tissus même après un bon rinçage. Pour les surfaces du milieu environnant seulement

* Veuillez vérifier les instructions du fabricant avant l'usage puisque certains désinfectants doivent être rincés.

** Considérant un agent de blanchiment au chlore à 5,25 %.

Tableau 3 : Procédure à suivre pour la stérilisation des instruments

Adapté du document *Pratiques de prévention des infections dans les services personnels : tatouage, perçage des oreilles, perçage corporel et électrolyse*, Santé Canada, juillet 1999.

	ÉTAPES	REMARQUES
1.	Nettoyer les instruments en suivant la procédure énoncée dans le tableau 1.	Les instruments qui ne sont pas propres ne peuvent pas être stérilisés efficacement.
2.	Se laver les mains et enfiler des gants.	Les mains doivent être aussi propres que possible pour éviter toute contamination avec les instruments et l'équipement qui ont été nettoyés.
3.	Placer les instruments et l'équipement propres dans un emballage scellé conçu pour la stérilisation.	Les articles dans un emballage scellé resteront stériles jusqu'à l'ouverture. Si un emballage est endommagé ou mouillé, la stérilité ne peut plus être garantie. Les instruments concernés doivent être stérilisés de nouveau ou jetés. Veiller à ce que l'emballage convienne au type de stérilisateur utilisé.
4.	Apposer sur chaque emballage un indicateur thermosensible.	Ce type d'indicateur chimique permet de savoir en un coup d'œil si l'emballage a bien été traité. Remarque : Le changement de couleur ne garantit pas que la stérilisation a réussi : seul un indicateur biologique conçu à cette fin peut le confirmer.
5.	Charger le stérilisateur de manière uniforme et sans surcharge. Suivre les instructions du fabricant à cet égard.	Une surcharge empêchera le stérilisateur de faire son travail. Veiller à laisser un certain espace entre les emballages.
6.	Lancer la stérilisation.	Le temps, la température, la pression et les cycles de stérilisation peuvent varier en fonction de l'appareil utilisé. Toujours suivre les instructions du fabricant. Pour les appareils à chaleur sèche et les autoclaves, le temps de stérilisation est compté seulement à partir du moment où la température requise est atteinte.
7.	Une fois le cycle de stérilisation terminé, retirer les instruments de l'appareil.	S'assurer que les articles sont bien secs avant de les sortir. Les instruments stérilisés pourraient être contaminés au contact d'un emballage humide.
8.	Ranger les articles stérilisés dans un endroit propre et sec, à l'abri de la poussière, des saletés et de l'humidité. Les articles stériles ne doivent pas être entreposés au niveau du sol.	Toute manipulation augmente le risque de perforation des sacs stérilisés. Les articles stérilisés doivent être entreposés distinctement de l'équipement et des instruments souillés.
9.	Consigner les données sur chaque cycle de stérilisation dans un registre.	Faire un suivi sur chaque charge en notant son contenu, la température atteinte, la pression, la longueur du cycle, etc.

Tableau 4 : Procédure détaillée à suivre pour prévenir et contrôler les infections pendant l'électrolyse

Adapté du document *Pratiques de prévention des infections dans les services personnels : tatouage, perçage des oreilles, perçage corporel et électrolyse*, Santé Canada, juillet 1999.

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant l'électrolyse	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
1	Préparation du client	Serviette à usage unique ou serviette lavable	Draper la serviette autour de la zone de traitement.	Les serviettes offrent une protection supplémentaire pour les fournitures et l'équipement qui pourraient toucher des surfaces près de la zone de traitement, p. ex. les vêtements du client.
		Lunettes protectrices	Ces lunettes protègent les yeux du client des blessures et de l'éblouissement par la lampe pendant l'électrolyse du visage.	Après chaque client, les lunettes protectrices doivent être nettoyées avec de l'eau et du détergent, puis désinfectées avec une solution de base.
		Tampon-éponge humide avec porte-tampon	Faire tenir par le client de manière à fermer le circuit électrique dans la méthode galvanique ou mixte (ne sert pas dans la méthode thermolytique).	Après avoir servi avec un client, le tampon-éponge doit être nettoyé avec de l'eau et du détergent. Le tampon de gel conducteur à usage unique doit être jeté après chaque client.
		Rouleau d'ouate pour les lèvres	Des rouleaux pour les lèvres peuvent être utilisés afin de créer une surface de peau tendue pour l'électrolyse, notamment, de la lèvre supérieure.	Les rouleaux d'ouate doivent être jetés après avoir servi pour un client.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant l'électrolyse	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
2	Préparation de la peau	Anesthésique topique (facultatif) Antiseptique topique Tampon propre (p. ex. gaze ou ouate) ou applicateur en coton à usage unique Pompe contenant l'antiseptique	Il est possible d'appliquer un anesthésique topique pour réduire l'inconfort causé par l'intervention. Utiliser un antiseptique non irritant pour désinfecter la peau avant l'électrolyse.	Chaque fois qu'un anesthésique topique est utilisé sur un client, il doit être appliqué à l'aide d'un tampon propre, jetable et à usage unique avant que la peau soit nettoyée avec un antiseptique. L'antiseptique doit être appliqué sur un tampon propre à l'aide d'une pompe. On peut aussi utiliser des tampons antiseptiques pré-emballés. Il faut faire attention pour que l'antiseptique n'entre pas en contact avec les yeux ou la bouche pendant l'électrolyse. Des applicateurs en coton peuvent être humectés d'eau pour nettoyer la région à traiter autour des yeux.
3	Épilateur	Cordon du porte-éponge du client Porte-filament et cordon Boutons de réglage	Conducteur du courant électrique pour l'électrolyse. Les boutons de réglage permettent d'ajuster l'intensité du courant et la durée.	Les boutons de réglage de l'épilateur doivent être nettoyés puis essuyés avec un désinfectant de base après chaque client, ou couverts d'une protection en plastique à usage unique. Comme les cordons peuvent entrer en contact avec la zone de traitement, ils doivent être recouverts d'une protection en plastique à usage unique ou nettoyés et désinfectés avec un désinfectant de niveau intermédiaire ou élevé.
4	Instruments	Filament d'électrolyse ou unité combinée filament et embout	Un courant électrique traverse le filament introduit dans le follicule pileux.	Il faut se servir d'un filament plein stérile, à usage unique et pré-emballé ou d'une unité combinée (filament stérile attaché en permanence à un embout en plastique). Le praticien ne doit pas tester le filament sur sa propre peau.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant l'électrolyse	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
				Les filaments ne doivent pas être conservés en vue d'être réutilisés pour un autre traitement sur le même client. Il ne faut pas remettre l'embout sur le filament avant de jeter ce dernier dans un contenant pour objets coupants ou pointus approuvé. Les filaments usés doivent être jetés dans un contenant pour objets coupants ou pointus approuvé après chaque client.
		Aiguille hypodermique ou lancette	L'aiguille hypodermique ou la lancette servent à soulever ou à extirper les poils incarnés.	Il faut utiliser des aiguilles hypodermiques ou des lancettes stériles, à usage unique et pré-emballées, pour soulever ou extirper les poils incarnés, et jeter ces instruments dans un contenant pour objets coupants ou pointus après les avoir utilisés sur un client. Il ne faut jamais réutiliser les aiguilles ni les lancettes. Cette intervention perce la peau et provoque habituellement un saignement; l'épilectrolyste devrait donc porter des gants à usage unique pour effectuer celle-ci.
		Pincettes à épiler ou pincettes	Les pincettes servent à soulever et à retenir le poil pendant l'électrolyse, de même qu'à redresser un poil incarné.	Si elles traversent la barrière de la peau et servent à retirer des poils incarnés, les pincettes doivent être stériles. Si elles servent à insérer une aiguille ou un filament stérile dans l'épilateur, elles doivent être désinfectées avec une solution puissante. Les pincettes

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant l'électrolyse	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
				doivent être nettoyées et emballées avant d'être stérilisées.
		Ciseaux	Les ciseaux peuvent servir à couper des poils avant l'électrolyse.	Après avoir servi avec un client, les ciseaux doivent être nettoyés et désinfectés avec une solution de niveau intermédiaire.
5	Porte-filament	Dispositif à broches en métal Embout du porte-filament en plastique réutilisable, ou unité combinée à usage unique (filament et embout ou gaine du porte-filament monobloc)	Le filament servant à l'électrolyse est inséré ou vissé entre les dents du dispositif à broches en métal. L'embout réutilisable en plastique du porte-filament doit être vissé ou la gaine de l'unité combinée à usage unique doit couvrir le dispositif à broches afin d'éviter que le praticien reçoive un choc électrique.	Après avoir servi chaque client, il faut nettoyer le dispositif à broches attaché en permanence, puis le désinfecter avec une solution puissante. Après avoir servi chaque client, il faut nettoyer l'embout réutilisable du porte-filament en plastique vissable avec des cure-pipes puis le désinfecter avec une solution puissante et l'entreposer au sec. L'embout ne doit pas être mis de nouveau sur le filament avant que ce dernier ne soit jeté dans le contenant pour objets coupants ou pointus, et ce, afin de réduire le risque que le praticien se blesse.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant l'électrolyse	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
6	Autres fournitures	Plateau, p. ex. en métal ou en verre Loupe à éclairage et bras la tenant ou lentilles et microscope avec source de lumière (comme une lampe) Contenant pour instruments souillés avec couvercle (rempli d'eau ou d'eau et de détergent) Nettoyeur à ultrasons ou équipement de nettoyage à la main Contenant pour objets coupants ou pointus	On y dépose les instruments et les fournitures pendant le traitement. Permet de mieux voir la zone de traitement. Les instruments ayant servi sont déposés dans de l'eau ou une solution d'eau et de détergent pour empêcher les protéines corporelles sur l'instrument de sécher avant le nettoyage manuel ou avec l'appareil à ultrasons. Un nettoyeur à ultrasons qui contient de l'eau et du détergent peut être utilisé pour nettoyer les instruments. Les filaments et les lancettes doivent être jetés dans un contenant pour objets coupants ou pointus immédiatement après avoir servi.	Les plateaux doivent être nettoyés avec un désinfectant de base après avoir servi chaque client. Les surfaces touchées par le praticien doivent être nettoyées puis désinfectées avec une solution de base après chaque client. Il est aussi possible de les recouvrir d'une pellicule en plastique à usage unique changée entre chaque client. Les instruments souillés doivent être nettoyés tous les jours, puis désinfectés avec une solution de base. La solution dans le contenant doit être changée tous les jours. Le nettoyeur à ultrasons doit être nettoyé tous les jours avec de l'eau et du détergent. La solution d'eau et de détergent que contient l'appareil doit être renouvelée tous les jours. Si la solution devient visiblement sale, l'appareil doit être vidé, nettoyé puis rempli avec une nouvelle solution. Le nettoyeur à ultrasons ne stérilise pas les instruments. En cas de nettoyage à la main, suivre les instructions de la section 5.2.2. Le contenant pour objets coupants ou pointus doit être non perforable afin de prévenir toute blessure accidentelle par coupure ou piquûre.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant l'électrolyse	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
7	Produits de soins post-traitement	Antiseptique topique Tampons Onguent ou astringent léger	Antiseptique servant à nettoyer la peau. Onguent ou astringent pouvant servir à adoucir la peau et à favoriser la cicatrisation.	L'antiseptique doit être appliqué à l'aide d'un tampon propre et pris à la pompe du contenant d'antiseptique, ou encore à l'aide d'un tampon pré-emballé à usage unique. L'onguent doit être retiré d'un contenant en vrac à l'aide d'une spatule ou d'un abaisse-langue en bois à usage unique, puis appliqué sur la peau. Si une grande quantité est nécessaire, utiliser une spatule ou un abaisse-langue à usage unique pour mettre de l'onguent dans un petit contenant jetable. La spatule doit être jetée à la corbeille après avoir servi. Il ne faut pas replonger deux fois la même spatule dans l'onguent. L'astringent ou l'onguent doit être appliqué avec un tampon propre ou des mains gantées et propres. Indiquer au client qu'il doit éviter de toucher la peau qui vient d'être traitée ou de bien laver ses mains avant de le faire. Suivant les conseils du praticien, le client doit aussi éviter de mettre du maquillage ou tout produit cosmétique sur la zone traitée. Enfin, le praticien doit laisser au client des instructions écrites quant à la manière de prendre soin de la zone traitée.
8	Fournitures du praticien	Savon pour les mains	Le savon sert à débarrasser les mains du praticien de la saleté et de certains	Voir les recommandations générales formulées à la section 6.1.1.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant l'électrolyse	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
		Lotion pour les mains	micro-organismes. La lotion aide à garder la peau en bon état en prévenant la sécheresse de la peau et les gerçures.	
		Gants à usage unique (p. ex. en latex, en néoprène, en nitrile ou en vinyle)	Il faut porter des gants à usage unique dès qu'on risque d'être en contact avec du sang ou des liquides organiques. Il faut aussi porter des gants lorsqu'on traite un follicule pileux infecté ou que la peau du praticien est coupée ou gerçée.	Il faut porter des gants à usage unique pour toute intervention où : • la barrière de la peau est traversée; • il y a risque de contact avec une muqueuse; • il y a risque de contact avec du sang ou des liquides organiques. Les gants à usage unique créent une barrière et réduisent donc le transfert potentiel de micro-organismes entre le client et l'épilectrolyste. Il faut se laver les mains avant d'enfiler des gants et après les avoir retirés. Le port de gants ne dispense pas du lavage des mains. Avant d'enfiler des gants, toute coupure ou gerçure devrait être couverte d'un pansement imperméable à l'eau.

Tableau 5 : Procédure détaillée à suivre pour prévenir et contrôler les infections pendant le perçage des oreilles ou corporel

Adapté du document *Pratiques de prévention des infections dans les services personnels : tatouage, perçage des oreilles, perçage corporel et électrolyse*, Santé Canada, juillet 1999.

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant le perçage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
1	Préparation du client	Serviette à usage unique	Il est possible de placer une serviette autour du site à percer.	La serviette permet de protéger le client des souillures pouvant être occasionnées par l'intervention. Si on utilise une serviette réutilisable, celle-ci doit être lavée après chaque client.
2	Préparation de la peau	Antiseptique topique (p. ex. alcool à 70 % ou teinture d'iode, comme Betadine). L'antiseptique doit convenir au site de perçage et être utilisé conformément aux instructions du fabricant (p. ex. l'alcool à 70 % convient à la peau, mais pas aux muqueuses). Tampon propre (p. ex. gaze ou ouate). Rince-bouche antibactérien	On se sert de tampons humectés avec un antiseptique pour désinfecter la région où l'on effectue le perçage. Le tour des yeux est nettoyé uniquement avec de l'eau tiède. On se sert d'un rince-bouche antibactérien avant le perçage de la langue.	L'antiseptique topique doit être appliqué dans un mouvement circulaire avec un tampon humecté. Si l'on se sert d'alcool, celui-ci doit être entreposé dans un contenant à pompe qui sert à humecter le tampon. D'autres antiseptiques, p. ex. du Betadine, peuvent être versés dans un gobelet jetable. Si on se sert de Betadine pour préparer la peau avant le perçage des organes génitaux, il faut enlever tout excédent d'antiseptique pour éviter d'irriter les muqueuses. Le rince-bouche antibactérien nettoie la bouche avant le perçage de la langue lorsqu'il est utilisé pendant quelques minutes.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant le perçage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
3	Marquage de la peau	Compas d'épaisseur Cure-dents et encre (p. ex. violet de gentiane) Pinces Bandes élastiques	Le compas d'épaisseur sert à mesurer les points de perçage de la peau afin que le perçage soit symétrique. Les cure-dents trempés dans l'encre servent à marquer les points de perçage. Les pinces servent à tendre la peau marquée pendant le perçage par l'aiguille. Elles peuvent être contaminées par du sang pendant l'intervention. Les bandes élastiques servent à tenir les poignées des pinces fermées, afin d'assurer la prise sur la surface de la peau.	Le compas d'épaisseur doit être nettoyé puis désinfecté avec un désinfectant de base si la peau est intacte. Si un compas d'épaisseur est utilisé avec les muqueuses, il faut le désinfecter avec une solution puissante. Pour éviter de tremper le cure-dents dans le contenant d'encre, verser quelques gouttes sur une surface propres, p. ex. l'intérieur de l'emballage utilisé avec un article stérilisé. Le ou les sites de perçage doivent d'abord être nettoyés avec un antiseptique topique approuvé, puis tous marqués à l'aide d'un crayon feutre ou d'un marqueur à l'iode avant l'intervention. Au bout d'une minute, lorsque la ou les marques sont sèches, la peau doit être nettoyée de nouveau avec un antiseptique topique juste avant de percer. Les pinces doivent être nettoyées et stérilisées après avoir servi avec un client. Les bandes élastiques propres doivent être conservées dans un contenant couvert et jetées après usage. Il faut se servir de pinces pour retirer les bandes élastiques de ce contenant avant la procédure afin d'éviter toute contamination des autres élastiques dans le contenant.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant le perçage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
4	Plateau de service	Plateau lisse, non poreux et facile à nettoyer, p. ex. en métal.	Le plateau doit être couvert d'une serviette propre sur laquelle se trouvent les instruments stériles et les autres fournitures, comme le lubrifiant, le bouchon en liège, les bandes élastiques et les autres articles nécessaires à l'intervention. Il faut laisser l'aiguille stérile, les bijoux et les pinces dans les emballages ouverts jusqu'au moment de l'utilisation. La pointe de l'aiguille ne doit pas être touchée avant l'insertion.	Après s'en être servi, le plateau doit être nettoyé avec un désinfectant de base et essuyé. La serviette doit être à usage unique ou fraîchement lavée.
5	Instruments	Aiguilles creuses à usage unique pour percer la peau, p. ex. en acier inoxydable Pousse-aiguille (en plastique) Cônes d'insertion Connecteurs (métal plein)	L'aiguille perce la peau ou le tissu et le bijou est inséré dans le conduit créé par l'aiguille. Le praticien peut utiliser un pousse-aiguille pour pousser le bout mousse de l'aiguille à travers le tissu. Les cônes d'insertion servent généralement à agrandir le diamètre d'un perçage cicatrisé ou à y introduire un bijou plus épais. Les connecteurs servent à faciliter l'insertion de barres filetées en assurant la continuité entre l'aiguille creuse et le	Il faut utiliser une aiguille neuve et stérile pour chaque client et chaque intervention. Après usage, les aiguilles doivent être jetées dans un contenant pour objets coupants ou pointus. Comme l'aiguille est creuse, elle ne peut pas être nettoyée et stérilisée adéquatement; c'est pourquoi il faut la jeter. Comme il entre en contact avec l'aiguille stérile qui sera insérée dans la peau ou les tissus, le pousse-aiguille doit être stérilisé. Les cônes d'insertion doivent être nettoyés et stérilisés après avoir servi avec un client. Après avoir servi avec un client, ces connecteurs spéciaux doivent être nettoyés à l'aide de petites brosses dans une solution

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant le perçage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
		Tubes pour recevoir les aiguilles Bouchons en liège (à usage unique)	bijou creux. Les tubes récepteurs servent au perçage de zones difficiles à atteindre, comme la narine ou le gland du pénis. Le tube forme un tambour de peau dans lequel est introduite l'aiguille du perçage. Les bouchons en liège servent à couvrir l'extrémité pointue de l'aiguille après qu'elle ait percé le tissu afin d'éviter que le praticien ne se pique.	d'eau et de détergent, puis stérilisés. Les tubes récepteurs à embout fermé doivent être stériles, jetables et à usage unique. Entre deux utilisations, les tubes à embout ouvert peuvent être nettoyés avec une brosse à fils métalliques puis stérilisés. Propres et à usage unique, les bouchons de liège doivent être jetés après chaque perçage. Il n'est pas nécessaire de stériliser le bouchon en liège avant usage puisqu'il n'entre pas en contact avec la zone de peau ouverte. Il ne faut pas faire repasser la pointe de l'aiguille qui est insérée dans le bouchon à travers le tissu qui vient d'être percé. L'aiguille et le bouchon doivent être jetés dans le contenant pour objets coupants ou pointus.
6	Bijou	Anneaux, tiges et barres sont les formes les plus courantes La composition du bijou est principalement de l'or 14 ou 18 carats, du titane, du niobium ou de l'acier inoxydable (certains aciers contiennent du nickel) Pinces pour ouvrir les anneaux	Le bijou stérile est inséré dans le conduit percé par l'aiguille puis fixé. Il faut se servir des pinces stériles pour	Le métal de certains bijoux peut causer une réaction allergique de contact (dermatite). Vérifier auprès du client s'il est allergique à certains métaux. Le bijou doit être stérilisé avant d'être posé. Le bijou doit être bien poli afin d'éviter toute irritation cutanée qui viendrait retarder la cicatrisation et augmenter le risque d'infection. Les pinces doivent être nettoyées et stérilisées

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant le perçage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
		Pinces pour fermer les anneaux	ouvrir et fermer les bijoux, en prenant soin de ne pas égratigner ni entailler le métal.	après chaque utilisation.
7	Autres fournitures	Contenant, p. ex. en métal, avec un couvercle Eau fraîche et détergent Contenant pour objets coupants ou pointus, avec couvercle sécurisé	Le contenant sert à recueillir les instruments utilisés avant le nettoyage. Faire tremper les instruments empêche les protéines corporelles de sécher. Ce contenant sert à recueillir les aiguilles à percer et les bouchons en liège.	Le contenant doit être nettoyé et désinfecté tous les jours avec un désinfectant de base. La solution se trouvant dans le contenant doit être changée tous les jours. Utiliser un contenant pour objets coupants ou pointus afin d'éviter toute blessure par coupure ou piqûre.
8	Produits de soins post-traitement	Savon Onguent antibactérien	Recommander au client de se laver les mains avant de laver chaque jour la zone percée avec du savon et de faire tourner le bijou pour faciliter le nettoyage. On peut appliquer un onguent sur la zone de la peau qui vient d'être percée et faire tourner le bijou.	Le point de perçage de la peau doit être nettoyé si l'on veut favoriser la cicatrisation et réduire le risque d'infection. Il faut donner aux clients, par écrit et oralement, des instructions concernant les soins à apporter après le perçage. Si un onguent est appliqué, il est recommandé d'utiliser un onguent à usage unique. L'onguent agit aussi comme lubrifiant et peut réduire le risque d'infection. Si l'onguent est prélevé d'un contenant en vrac, utiliser une spatule à usage unique ou un abaisse-langue pour ce faire. Certaines personnes ont une réaction allergique à l'onguent; c'est pourquoi certains praticiens n'en utilisent pas.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant le perçage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
9	Fournitures du praticien	Savon pour les mains Lotion pour les mains Gants médicaux propres (p. ex. en latex, en vinyle, en néoprène ou en nitrile)	Le savon sert à débarrasser les mains du praticien des micro-organismes. La lotion aide à garder la peau en bon état, car le lavage fréquent des mains risque d'assécher la peau. Les gants créent une barrière protectrice des mains. Ils doivent être enfilés après le nettoyage de la peau avec un antiseptique et avant l'ouverture de l'emballage contenant l'aiguille stérile, qui est retirée avec des gants ou une pince. Si les gants sont contaminés, il faut les retirer, se laver les mains, puis en mettre une autre paire.	Voir les recommandations de la section 6 du document principal. Le port de gants permet de réduire le nombre de micro-organismes présents sur les mains et d'offrir une certaine protection contre les blessures par coupure ou piqûre. Lorsqu'on a les mains gantées, il faut toucher uniquement les articles utilisés pour l'intervention. Il faut se laver les mains avant de mettre des gants et après les avoir retirés.

Tableau 6 : Procédure détaillée à suivre pour prévenir et contrôler les infections pendant le tatouage et la micropigmentation

Adapté du document *Pratiques de prévention des infections dans les services personnels : tatouage, perçage des oreilles, perçage corporel et électrolyse*, Santé Canada, juillet 1999.

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant le tatouage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
1	Préparation de la peau	Flacon pulvérisateur contenant de l'eau savonneuse	Afin de la lubrifier, la zone à raser est pulvérisée de cette solution.	Le flacon pulvérisateur doit être recouvert d'une protection en plastique (comme un sac). Cette protection est jetée après chaque client. Le flacon doit être nettoyé et désinfecté avec une solution de base dès qu'il est souillé et à la fin de chaque journée. Il ne faut pas remettre de solution dans le flacon tant qu'il n'est pas vide. L'intérieur du flacon doit être bien lavé et séché avant de remettre de la solution.
		Rasoir jetable à usage unique	Avant de procéder au tatouage, la peau doit être rasée.	Le rasoir doit être jeté dans un contenant pour objets coupants ou pointus immédiatement après avoir servi sur un client.
		Anesthésique topique (facultatif)	Il est possible d'appliquer un anesthésique topique pour réduire l'inconfort causé par l'intervention.	Chaque fois qu'un anesthésique topique est utilisé sur un client, il doit être appliqué à l'aide d'un tampon propre, jetable et à usage unique avant que la peau soit nettoyée avec un antiseptique.
		Antiseptique topique	L'antiseptique sert à nettoyer et à désinfecter la peau avant le tatouage.	L'antiseptique topique doit être appliqué dans un mouvement circulaire avec un tampon propre. Si l'on se sert d'alcool, celui-ci

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant le tatouage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
				doit être entreposé dans un contenant à pompe qui sert à humecter le tampon. On peut aussi humecter le tampon en versant une petite quantité d'antiseptique dans un gobelet en papier jetable. Ce gobelet devra être jeté à la poubelle après utilisation. Il ne faut pas appliquer d'antiseptique sur la peau des clients avec un flacon pulvérisateur. Pour le tatouage cosmétique des yeux (p. ex. eye-liner), il faut utiliser de l'eau potable, et non un antiseptique.
2	Pochoir et solution pour le transfert d'images	Lotion ou flacon pulvérisateur contenant une solution comme ci-dessus (antiseptique topique) Décalcomanie à usage unique ou pochoirs en plastique réutilisables	La peau est humectée avec de la lotion ou une autre solution avant l'application du pochoir. Les pochoirs servent à esquisser le dessin du tatouage sur la peau.	Il faut appliquer la lotion de la même façon que l'antiseptique topique OU avec un flacon pulvérisateur. Il n'est pas conseillé d'utiliser des bâtons de désodorisant à la place de lotion, car ceux-ci peuvent être contaminés par des micro-organismes et ne sont généralement pas jetés après chaque client. Les décalcomanies doivent être jetées après usage.
3	Produit lubrifiant	Gel ou vaseline, par exemple.	Avant le tatouage, un produit lubrifiant est appliqué sur la peau à l'aide d'une spatule à usage unique ou d'un tampon de gaze propre.	Il faut prélever du lubrifiant dans un contenant en vrac avec une spatule en bois à usage unique ou en verser sur un applicateur à usage unique à l'aide d'une pompe. Tout reste de lubrifiant sur la spatule ou le tampon doit être jeté et en aucun cas n'être utilisé pour un autre client. Il est

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant le tatouage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
				également possible d'utiliser une préparation à usage unique.
4	Couleurs du tatouage	Pigments et encres Capsules ou gobelets de pigments et d'encres Porte-capsules (plateaux) pour pigments et encres Gobelet jetable contenant de l'eau du robinet	Les aiguilles stériles trempées dans les pigments percent le tissu sous-cutané pour créer un tatouage permanent. Chaque pigment est placé dans une capsule ou un gobelet individuel ou sont trempées les aiguilles à tatouer. Des porte-capsules sont parfois utilisés pour placer les capsules de pigments et d'encres. L'eau du robinet sert à rincer les pigments et les encres des aiguilles avant de changer de couleur.	Actuellement, les pigments préparés commercialement ne sont pas stériles. Il faut éviter de contaminer des contenants de pigments en vrac en plaçant les pigments dans des contenants propres plus petits, par exemple des bouteilles souples en plastique. Les pigments doivent être versés de manière à éviter toute contamination. Il faut à tout le moins nettoyer les porte-capsules puis les désinfecter avec une solution puissante après chaque client ou préférablement les jeter. À la fin de la séance de tatouage, l'eau doit être jetée dans le lavabo. Les gobelets jetables à usage unique doivent être jetés dans une poubelle doublée d'un sac en plastique.
5	Nettoyage de la peau pendant le tatouage ou la micropigmentation	Flacon pulvérisateur contenant de l'eau savonneuse (voir n° 1). Serviettes en papier à usage unique et jetables	La peau est nettoyée afin que le praticien puisse voir clairement la peau et éviter de mélanger les couleurs. Des serviettes en papier à usage unique et jetables sont utilisées pour essuyer la zone traitée pendant le tatouage.	Il faut prendre soin d'éviter de contaminer l'eau savonneuse pendant sa préparation et son utilisation. Le flacon pulvérisateur doit être couvert et nettoyé tel que spécifié au n° 1. Il faut jeter dans une poubelle doublée d'un sac en plastique toutes les serviettes (utilisées ou non) se trouvant dans l'aire de travail immédiate.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant le tatouage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
6	Machine à tatouer (dermographe)	Bâti du moteur Cordon d'alimentation Mandrin ou pince Bandes élastiques	Le bâti du moteur est relié à une source d'électricité par un cordon d'alimentation Le cordon d'alimentation risque d'être touché souvent pendant la séance de tatouage, d'autant plus si plus d'une machine à tatouer est utilisée. Le mandrin ou la pince fixe la barre à aiguilles et le tube au bâti du moteur. Les bandes élastiques appliquent une pression sur la barre à aiguilles de sorte que les aiguilles s'appuient au fond de l'embout du tube.	Le cordon d'alimentation et le bâti du moteur doivent être recouverts d'une protection jetable en plastique. Cette protection doit être jetée après chaque client. Le cordon d'alimentation et le bâti du moteur doivent être nettoyés puis désinfectés avec une solution de base après chaque utilisation. Il est aussi possible de recouvrir les surfaces d'un plastique à usage unique qui sera jeté et changé après chaque client. Il faut nettoyer le mandrin ou la pince puis le désinfecter avec une solution de niveau intermédiaire après chaque client. Les bandes élastiques sont à usage unique et jetables.
7	Instruments	Aiguilles, p. ex. barres à aiguilles en acier inoxydable	Les aiguilles sont soudées sur des barres à aiguilles. Elles servent à introduire des pigments dans les tissus sous-cutanés.	Avant de procéder au nettoyage, il faut retirer tout résidu de soudure à l'aide d'une solution d'eau et de bicarbonate de soude ou de toute autre substance chimique appropriée. Les nouvelles aiguilles et la barre à aiguilles doivent ensuite passer dans un nettoyeur à ultrasons, puis rincées, séchées à l'air libre et stérilisées ou emballées puis stérilisées. Le praticien ne doit pas essayer les aiguilles sur sa peau. Les aiguilles passées dans le nettoyeur à ultrasons entre deux couleurs ne

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant le tatouage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
		Tube de métal et manchon (en un morceau ou en pièces séparées)	L'assemblage du tube de métal et du manchon contient l'aiguille et la barre à aiguilles et est fixé au bâti du moteur.	sont pas stériles. Les assemblages de barres à aiguilles usagés ne doivent pas être désassemblés. L'unité complète doit rester intacte et être jetée. Le tube de métal et le manchon doivent être nettoyés et stérilisés après chaque client. Comme la poignée est en métal rainuré, il faut utiliser une brosse pour effectuer le nettoyage. Il est possible de désassembler les tubes (lorsque possible) pour faciliter le nettoyage.
8	Autre équipement	Contenant en métal avec couvercle ou contenant non perforable Nettoyeur à ultrasons	Un contenant destiné à recueillir les instruments utilisés doit être laissé dans la zone pour les articles et instruments souillés. Partiellement rempli d'eau, ou encore d'eau et de détergent, ce contenant empêche les protéines corporelles de sécher sur les instruments souillés avant leur nettoyage. Le nettoyeur à ultrasons contient de l'eau et du détergent et permet de nettoyer les instruments réutilisables avant leur stérilisation. Cet appareil permet aussi de nettoyer les aiguilles et les barres à aiguilles lorsqu'une ou des aiguilles neuves viennent d'être soudées à la barre à aiguilles. Un couvercle doit être	Le contenant en métal doit être nettoyé et désinfecté tous les jours avec un désinfectant de base. Le nettoyeur à ultrasons doit être vidé et nettoyé tous les jours avec de l'eau et du détergent. Cet appareil ne doit pas servir à désinfecter ou à stériliser des instruments. Les aiguilles nettoyées par ce moyen (articles critiques) ne doivent pas être réutilisées.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant le tatouage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
		Contenant pour objets coupants ou pointus approuvé	posé sur l'appareil pendant son utilisation. Sert à jeter les aiguilles et les rasoirs après usage et après chaque client (p. ex. barre à aiguilles et aiguilles).	Les contenants pour objets coupants ou pointus approuvés doivent être scellés et jetés conformément aux règlements locaux.
9	Produits de soins post-traitement	Pansement sec et stérile Onguent, crème ou lotion	Afin de prévenir l'infection et de protéger les vêtements du client, un onguent ou une lotion sont appliqués sur la peau fraîchement tatouée, qui est ensuite recouverte d'un pansement sec.	L'onguent doit être appliqué à l'aide d'un applicateur à usage unique et des mains gantées, de manière à prévenir toute contamination. La peau tatouée est ensuite couverte d'un pansement sec et stérile. Il faut donner aux clients, par écrit et oralement, des instructions concernant les soins à apporter au tatouage et les signes d'infection pouvant nécessiter un traitement médical.
10	Fournitures servant au praticien	Savon liquide pour les mains (distributrice) Lotion pour les mains Gants médicaux stériles	Le savon aide le praticien qui se lave les mains à se débarrasser des matières organiques et des micro-organismes transitoires. La lotion permet de garder la peau en bon état en prévenant les gerçures. Il faut porter des gants à usage unique sur les mains, afin d'agir à titre de barrière protectrice.	Voir les recommandations de la section 6.1.1. Une fois la peau nettoyée avec un antiseptique et les emballages contenant la barre à aiguilles et les aiguilles stériles ouverts, le praticien doit mettre des gants pour retirer la barre à aiguilles et les aiguilles stériles de l'emballage et les monter sur l'assemblage tube et manchon. Il faut retirer et changer les gants pendant la séance de tatouage chaque fois que le praticien touche un appareil ou une surface qui pourrait être contaminée. Il faut se laver les mains avant d'enfiler les gants et après les avoir retirés.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Utilisation pendant le tatouage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
		Protège-genoux (en papier, à usage unique, ou en tissu, réutilisable)	Porté sur les genoux du praticien pour protéger ses vêtements.	Il faudrait utiliser des protège-genoux jetables à usage unique. Si ceux-ci sont en tissu, il faut les laver après chaque client.

Tableau 7 : Procédure détaillée à suivre pour prévenir et contrôler les infections pendant le perçage des lobes d'oreilles

Adapté du document *Pratiques de prévention des infections dans les services personnels : tatouage, perçage des oreilles, perçage corporel et électrolyse*, Santé Canada, juillet 1999.

		Équipement et fournitures	Pendant le perçage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
1	Préparation du client	Serviette à usage unique	Il est possible de placer une serviette autour du site à percer.	La serviette permet de protéger le client des souillures pouvant être occasionnées par l'intervention.
2	Préparation de la peau	Antiseptique topique (p. ex. alcool à 70 % ou teinture d'iode, comme Betadine). L'antiseptique doit convenir au site de perçage et être utilisé conformément aux instructions du fabricant. Tampon propre (p. ex. gaze ou ouate).	On se sert de tampons humectés avec un antiseptique pour désinfecter la région où l'on effectue le perçage.	L'antiseptique topique doit être appliqué dans un mouvement circulaire avec un tampon humecté. Si l'on se sert d'alcool, celui-ci doit être entreposé dans un contenant à pompe qui sert à humecter le tampon. D'autres antiseptiques, p. ex. du Betadine, peuvent être versés dans un gobelet jetable. Le lobe de l'oreille doit d'abord être nettoyé avec un antiseptique topique approuvé, puis marqué à l'aide d'un crayon feutre ou d'un marqueur à l'iode avant l'intervention. Au bout d'une minute, lorsque la marque est sèche, la peau doit être nettoyée de nouveau avec un antiseptique topique juste avant de percer.
3	Bijou	La tige est la forme la plus commune		Le bijou utilisé pour percer doit être stérile. Le bijou doit être bien poli afin d'éviter toute irritation cutanée qui viendrait retarder la cicatrisation et augmenter le risque d'infection.

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Pendant le perçage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
4	Pistolet perce-oreilles	Tige pré-emballée à usage unique avec agrafe papillon Tête du pistolet perce-oreilles Cartouche amovible à usage unique	Le mécanisme à ressort du pistolet perce-oreilles ou le resserrement du pistolet par le praticien fait passer la tige à travers le lobe de l'oreille, et l'agrafe papillon à l'arrière du lobe maintient la tige en place. Le pistolet perce-oreilles sert à tenir la tige stérile. Du sang peut éclabousser l'appareil lorsque la tige traverse le tissu de l'oreille.	Les tiges doivent être stériles et pré-emballées. La cartouche amovible doit être jetée après usage. La surface du pistolet perce-oreilles doit être nettoyée puis désinfectée en trempant dans une solution désinfectante de niveau intermédiaire à élevé, comme de l'alcool à 70 %, après chaque client.
5	Produits de soins post-traitement	Savon Onguent antibactérien	Recommander au client de se laver les mains avant de laver chaque jour la zone percée avec du savon et de faire tourner le bijou pour faciliter le nettoyage. On peut appliquer un onguent sur la zone de la peau qui vient d'être percée et faire tourner le bijou.	Le point de perçage de la peau doit être nettoyé si l'on veut favoriser la cicatrisation et prévenir l'infection. Il faut donner aux clients, par écrit et oralement, des instructions concernant les soins à apporter après le perçage. Si un onguent est appliqué, il est recommandé d'utiliser un onguent à usage unique. L'onguent agit aussi comme lubrifiant et peut réduire le risque d'infection. Si l'onguent est prélevé d'un contenant en vrac, utiliser une spatule à

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

		Équipement et fournitures	Pendant le perçage	Procédures à suivre pour prévenir l'infection
				usage unique ou un abaisse-langue pour ce faire.
6	Fournitures du praticien	Savon pour les mains Lotion pour les mains Gants à usage unique	Le savon sert à débarrasser les mains du praticien des micro-organismes. La lotion aide à garder la peau en bon état, car le lavage fréquent des mains risque d'assécher la peau. Les gants à usage unique créent une barrière protectrice des mains. Ils doivent être enfilés après le nettoyage de la peau avec un antiseptique et avant l'ouverture de l'emballage contenant le bijou stérile. Si les gants sont contaminés, il faut les retirer, se laver les mains, puis en mettre une autre paire.	Voir les recommandations de la section 6.1.1. Le port de gants à usage unique permet de réduire le nombre de micro-organismes présents sur les mains et d'offrir une certaine protection contre les blessures par coupure ou piqûre. Lorsqu'on a les mains gantées, il faut toucher uniquement les articles utilisés pour l'intervention. Il faut se laver les mains avant de mettre des gants et après les avoir retirés.

Tableau 8 : Préparer du désinfectant à partir d'eau de Javel domestique

Adapté du document *Guideline for Selection and Use of Disinfectants* publié par l'APIC.

Pour demeurer efficace, la solution doit être renouvelée tous les jours.

L'eau de Javel domestique est une solution d'hypochlorite de sodium à 5,25 % (50 000 ppm de chlore actif disponible)

Niveau de désinfection requis	Quand l'utiliser – voir tableau 2 (Produits désinfectants)	Comment effectuer le mélange
Désinfection de niveau élevé Solution 1:50 agent de blanchiment au chlore (1 partie d'eau de Javel pour 49 parties d'eau)	Utiliser avec des articles semi-critiques : article qui pourrait pénétrer accidentellement la peau ou entrer en contact avec du sang ou des liquides organiques. Utiliser également pour nettoyer les surfaces qui sont entrées en contact avec du sang ou des liquides organiques, ou lorsque la stérilisation n'est pas possible. Temps de contact ≥ 20 minutes	Ajouter 10 ml d'eau de Javel à 495 ml d'eau ou Ajouter 2 c. à thé d'eau de Javel à 2 tasses d'eau
Désinfection de niveau intermédiaire Solution 1:50 agent de blanchiment au chlore (1 partie d'eau de Javel pour 49 parties d'eau)	Utiliser avec des articles semi-critiques : article qui pourrait pénétrer accidentellement la peau ou entrer en contact avec du sang ou des liquides organiques (p. ex. tondeuse à cheveux coupe-cuticules). Temps de contact ≥ 10 minutes	Ajouter 10 ml d'eau de Javel à 495 ml d'eau ou Ajouter 2 c. à thé d'eau de Javel à 2 tasses d'eau
Désinfection de base Solution 1:500 agent de blanchiment au chlore (1 partie d'eau de Javel pour 499 parties d'eau)	Utiliser avec des articles non critiques : articles qui entrent en contact avec la peau intacte mais sans la pénétrer, ou qui ne touchent pas normalement le client. En aucun cas ces articles ne sont entrés en contact avec du sang ou des liquides organiques. Cette solution peut aussi servir à l'entretien ménager courant (plancher et autres surfaces). Temps de contact ≥ 10 minutes	Ajouter 5 ml d'eau de Javel à 2 ½ L d'eau ou Ajouter 1 c. à thé d'eau de Javel à 10 tasses d'eau

Tableau 9 : Durées et températures à respecter pour la stérilisation à chaleur sèche

<i>Durées et températures à respecter pour la stérilisation à chaleur sèche</i>	
Température	Durée
171 °C (340 °F)	60 minutes
160 °C (320 °F)	120 minutes
149 °C (300 °F)	150 minutes
141 °C (285 °F)	180 minutes

Annexes

Annexe 1 Renseignements sur le méthacrylate de méthyle (MMA).....Page 78

Annexe 2 Renseignements sur les chandelles auriculaires.....Page 79

Normes applicables aux établissements qui dispensent des services aux particuliers

Annexe 1 : Le méthacrylate de méthyle (MMA)

Le 22 mai 2003, Santé Canada a publié une mise en garde contre l'utilisation du méthacrylate de méthyle (MMA). Les fortes propriétés adhésives de ce produit peuvent occasionner de la douleur au moment de décoller le produit traité, et même la perte d'un ongle naturel si un ongle artificiel ne peut être retiré. Diverses réactions allergiques ont été remarquées : rougeurs cutanées, dermatite de contact, démangeaisons accompagnées ou non de petites plaies suintantes. Le MMA peut aussi être irritant pour le nez et la gorge, et causer des maux de tête.

Les employés d'ESP risquent de ressentir une irritation des voies nasales et respiratoires, de souffrir de maux de tête ou d'avoir une réaction cutanée s'ils sont exposés à cette substance de manière continue. En outre, le port de masques prévus pour protéger des poussières ne protège pas des vapeurs de MMA.

Aucun produit cosmétique contenant du MMA ne doit être vendu au Canada. Santé Canada permet actuellement l'usage, dans les produits cosmétiques, de produits de remplacement comme le méthacrylate d'éthyle, le méthacrylate de polyméthyle et d'autres polymères du méthacrylate. Cependant, certains produits cosmétiques contenant du MMA sont encore disponibles sur le marché canadien.

Pour en savoir plus sur le sujet, vous pouvez communiquer avec le bureau régional de la sécurité des produits de consommation de votre région : <http://www.hc-sc.gc.ca/contact/cps-spc/hecs-dqsesc/pso-bsp-fra.php>

Vous pouvez aussi consulter la page du site Web de Santé Canada sur le méthacrylate de méthyle : http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/contaminants/psl1-lsp1/methyl_methacrylate_methyle/methyl_methacrylate_methyle_synopsis-fra.php

Annexe 2 : Les chandelles auriculaires

Le cône d'oreille (utilisation de chandelles auriculaires) désigne une intervention qui consiste à insérer dans l'oreille un cône creux censé extraire le cérumen et d'autres impuretés. Cette chandelle auriculaire est un cône qu'on a trempé dans de la cire (cire d'abeille ou paraffine) et qu'on a laissé durcir. Pendant le cône d'oreille, le client se couche sur le côté pour qu'une autre personne puisse insérer la pointe du cône dans son oreille. On met ensuite le feu au sommet du cône, qu'on laisse brûler pendant quelques minutes.

La chandelle auriculaire, selon la croyance, aurait pour effet d'extraire le cérumen de l'oreille grâce à la chaleur dégagée et à l'effet de succion produit par la flamme. Le cérumen étant relativement collant, une assez forte pression négative serait nécessaire pour retirer cette matière du canal auriculaire. Santé Canada a réalisé des analyses en laboratoire qui ont montré que la chaleur dégagée et l'effet de succion créé par les chandelles auriculaires dans le conduit auditif étaient quant à eux négligeables.

Le cône d'oreille est source de dangers importants puisqu'il crée un risque d'incendie et peut être à l'origine de brûlures graves ou d'autres blessures pouvant être causées par l'écoulement de cire chaude dans l'oreille, sur la peau ou dans les cheveux. Des cas de blessure à l'oreille ont notamment été signalés au Canada.

La vente de chandelles auriculaires n'est pas permise au Canada. Le *Règlement sur les instruments médicaux*, qui est régi par la *Loi sur les aliments et les drogues* du Canada, précise que les instruments médicaux (comme les chandelles auriculaires) doivent être homologués dans le cadre du Programme des produits thérapeutiques de Santé Canada avant de pouvoir être vendus légalement au pays. Or, les chandelles auriculaires n'ont pas obtenu cette homologation et leur usage thérapeutique n'est donc pas reconnu.

Pour en savoir plus sur le sujet, vous pouvez consulter le site Web de Santé Canada : <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/med/ear-oreille-fra.php>